



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 7 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Ouverture et suspension de la séance** (p. 4653).
2. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4653).

Affaires étrangères

- M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial de la commission des finances.
- M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.
- M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Claude-Gérard Marcus, suppléant M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la francophonie.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

MM. Alain Peyrefitte,
Robert Montdargent,
Jean-Marie Daillet,
André Bellon,
Jean-François Deniau.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4671).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

1

OUVERTURE ET SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le président. La séance est ouverte.

Je vous propose, mes chers collègues, une suspension de quelques minutes, pour attendre l'arrivée du ministre.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue, est reprise à neuf heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, madame, messieurs les ministres délégués, mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le budget des affaires étrangères connaît une hausse significative. De 10,8 milliards de francs en 1989, il passe à 11,8 milliards de francs en 1990, soit une progression apparente brute de 9,5 p. 100.

A structures constantes et hors effet change, la progression est de 6,5 p. 100, plus forte que la hausse moyenne du budget : 5,3 p. 100.

Ces crédits en progression permettront le maintien et l'amélioration de l'outil diplomatique, le renforcement de notre action internationale, la poursuite des interventions en matière de francophonie et d'action européenne, et le renforcement de l'action en faveur des Français de l'étranger.

Cette augmentation témoigne d'une volonté politique délibérée de maintenir l'effort engagé l'année dernière pour adapter les moyens de ce ministère à l'ambition de l'action de la France à l'étranger. Mais cet effort devra être poursuivi car il reste beaucoup à faire.

En ce qui concerne le maintien et l'amélioration de l'outil diplomatique, trois points sont à considérer : les emplois, le fonctionnement des postes et de l'administration centrale ainsi que les investissements.

Les crédits de personnels augmentent de 5,5 p. 100 et le nombre des emplois est à peu près stabilisé ; il avait été augmenté de 102 emplois nets en 1989.

Les 39 emplois supprimés ne concernent pas le personnel diplomatique et la suppression de 30 contractuels chargés de mission d'enseignement devrait être la dernière car une réforme relative à la situation des enseignants à l'étranger va être entreprise dès l'année prochaine.

Par ailleurs, de nombreuses transformations d'emplois sont prévues qui constituent souvent une amélioration des carrières ; elles concernent souvent des secteurs très nécessaires ; je souligne notamment les transformations de 12 emplois d'agents techniques en 11 emplois de secrétaires.

Les choses étant ce qu'elles sont, cet état de fait peut être accepté pour 1990 mais il faudra être vigilant pour 1991 : de nombreux besoins subsistent, notamment pour les secrétaires-dactylos et les autres agents d'exécution, que ce soit à l'administration centrale, au service déconcentré de Nantes ou dans les postes à l'étranger.

Il conviendra également d'améliorer les perspectives de carrière en favorisant les possibilités de promotion.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, la quasi-stabilité de ces crédits, 1,22 milliard de francs en 1989, recouvre des évolutions contrastées suivant la nature de la dépense.

Tout d'abord, les dépenses d'informatique, de bureautique et de télématique diminuent de 22 p. 100 après avoir fortement augmenté les années passées et s'être stabilisées l'année dernière. Cela est dû au fait que de nombreux programmes sont arrivés à échéance. L'effort d'informatisation devra cependant être poursuivi, notamment dans les services concernant les visas et l'état civil.

Les crédits des chapitres 34-92, « Parc automobile », 34-93, « Remboursements à diverses administrations », et 34-98, « Matériel et fonctionnement courant », connaissent des progressions sensibles. La prise en compte de l'effet de change permettra de compenser l'appréciation de certaines devises et les effets de l'inflation. Elle assure le maintien des moyens de nos services à l'étranger. S'y ajoutent des mesures nouvelles pour la sécurité à l'administration centrale et dans les postes diplomatiques et consulaires : revalorisation des crédits de gardiennage, installation de coffres et de systèmes de sécurité à l'administration centrale, voitures blindées. Ces crédits supplémentaires permettront le renforcement de la sécurité, sur lequel nous avons insisté l'année dernière. Je me félicite que notre demande ait été prise en compte.

Je souligne aussi l'augmentation des crédits des services de presse à l'étranger, qui permettra de mieux faire connaître les actions de la France dans chaque pays.

Quant aux subventions de fonctionnement, elles progressent de 11 p. 100. La subvention à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie est en diminution suite aux décisions du gouvernement algérien. Un crédit est affecté à

l'établissement public du Centre de conférences internationales, quai Branly, qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de la construction des locaux du nouveau centre. Enfin, l'Office français de protection des réfugiés apatrides voit également augmenter sa subvention.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, il faut signaler que la progression des crédits de paiement des titres V et VI est importante : respectivement 16 et 46 p. 100.

Trois mesures nouvelles doivent être soulignées. La première contribue au renforcement de la sécurité des Français en poste à l'étranger par l'acquisition ou la construction de logements regroupés dans les postes sensibles ; la deuxième permet de financer les travaux préparatoires à la réalisation du centre de conférences internationales, pour lequel est créé un nouveau chapitre, 67-10 ; la troisième enfin constitue la première phase du financement de la construction d'un immeuble administratif à Nantes. Tout cela est très positif.

Je rappelle cependant que l'acquisition et la construction de logements regroupés dans les postes sensibles ne constitue pas en soi une véritable politique immobilière. Compte tenu de la souplesse et des sommes nécessaires dans ce secteur, la création d'un office de gestion immobilière du Quai d'Orsay permettrait peut-être de mieux répondre aux problèmes de logement des agents.

Ce budget va permettre le renforcement de notre action internationale.

L'action culturelle et l'aide au développement au sens strict sont assurées notamment par le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, qui passe de 5 à 5,5 milliards de francs.

Le titre IV, qui concerne l'action dans les pays hors champ, et le titre VI sont eux aussi en augmentation. En revanche, les crédits du Fonds d'aide au développement, qui a été créé l'année dernière sur le modèle du F.A.C., enregistrent un ralentissement. Ce nouveau fonds doit permettre au ministère d'agir de façon plus souple dans les pays hors champ. Ses crédits ont été peu utilisés en 1989 et ont donc été moins abondés cette année. Une fois les difficultés de mise en œuvre surmontées, nous souhaitons que ces crédits progressent et que la représentation parlementaire soit associée à la gestion de ce fonds, dont l'action nous semble importante.

Les crédits supplémentaires d'aide au développement seront consacrés à une action renforcée dans les pays du Sud-Est asiatique, notamment au Vietnam, et à une relance à l'Est, très importante eu égard à l'actualité ; des crédits seront notamment attribués à la Pologne. La création d'un observatoire du Sahara et du Sahel est également prévue et des crédits appuieront les actions de volontariat du secteur privé ou du secteur décentralisé.

Enfin, au titre de l'aide humanitaire, un article spécial sera créé cette année et sera doté de quarante millions de francs.

Il faut signaler aussi l'augmentation de nos contributions internationales, qu'elles soient volontaires - notamment pour le P.N.U.D., l'U.N.I.C.E.F. ou le haut-commissariat aux réfugiés - ou obligatoires ; ces dernières augmentent de 151 millions de francs, progressant ainsi de 7 p. 100.

Le budget permettra aussi des actions nouvelles en matière de francophonie et de communication. Outre les engagements pris lors des sommets de la francophonie lancés par le Président de la République, pour lesquels des crédits sont inscrits au titre des autres ministères ou de la direction générale, des actions spécifiques relèvent du ministre délégué chargé de la francophonie. L'année dernière, elles avaient été abondées lors de la discussion budgétaire en prélevant sur la réserve parlementaire. Pour 1990, des crédits de 12,8 millions de francs sont prévus. S'y ajouteront en cours d'exercice 3,8 millions de francs en provenance des services du Premier ministre et jusqu'alors gérés par la délégation générale de la langue française.

En ce qui concerne la communication, les crédits permettront le financement de la diffusion de programmes des chaînes françaises en direction de pays de l'Est, le développement de Canal France International au Moyen-Orient et en Afrique anglophone, ainsi qu'un soutien à la SOMERA et un certain nombre d'actions en faveur de R.F.I. et de T.V. 5.

Une autre action, peut-être symbolique mais fort importante, est maintenue : elle permet de faire venir de jeunes décideurs étrangers en France pour qu'ils acquièrent une

connaissance approfondie de notre pays et, de retour dans leur pays, défendre le point de vue de la France. Il est bon que cette action, lancée l'an dernier, soit maintenue.

En ce qui concerne l'action européenne, le ministère créé l'année dernière voit ses crédits d'intervention reconduits à hauteur de 20 millions de francs.

La commission a souligné comme très positif un dernier point, la solidarité avec les Français de l'étranger. La plupart des crédits d'assistance aux Français sont reconduits et deux actions sont en progression. La première, qui tient compte des nouvelles décisions concernant le conseil supérieur des Français de l'étranger permet de donner aux conseillers les moyens de remplir leur mandat. La deuxième concerne les bourses accordées aux enfants français scolarisés à l'étranger. Votre rapporteur avait souhaité, l'an dernier, les voir augmenter. Cette année, ces crédits passent de 90 à 98 millions de francs, soit une progression notable de 8,9 p. 100 qu'il convient de souligner.

La nouvelle progression des crédits de l'ensemble du ministère est tout à fait significative. Elle permet le maintien de l'essentiel et répond à plusieurs préoccupations que votre rapporteur avait exprimées l'année dernière.

Cependant, monsieur le ministre d'Etat, l'effort ne doit pas être relâché. En effet, il faut maintenant que le nombre des personnels titulaires soit augmenté, notamment celui des secrétaires-dactylos et des autres agents d'exécution. Il faut également que nos équipes diplomatiques et consulaires soient renforcées. Il faut que des efforts soient consentis pour la formation du personnel. Enfin, et l'on en parle depuis longtemps, il faudra mettre en chantier la réforme du système des majorations familiales en vue de parvenir à un système plus égalitaire.

J'ajoute qu'il faudra renforcer notre action internationale et accroître notre aide publique au développement.

Rappelons, pour terminer, que le budget des affaires étrangères ne représente qu'à peine 1 p. 100 du budget de l'Etat et qu'il est souhaitable de l'augmenter, afin de donner à ce ministère les moyens qui correspondent à l'ambition de la politique étrangère de la France.

Le budget de 1990 va dans ce sens et, au nom de la commission des finances, je vous demande, mes chers collègues, de l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. André Delahedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux.

M. André Delahedde, rapporteur pour avis. Madame, messieurs les ministres, lors du débat de l'an dernier, j'avais pu parler, concernant le ministère des affaires étrangères, d'un budget de convalescence.

Le projet que vous nous présentez pour 1990 confirme le redressement. Je rappellerai seulement qu'il progresse plus que l'ensemble du budget de l'Etat : à structures constantes et en faisant abstraction des variations de change et de prix, il connaît en effet une augmentation de 6,4 p. 100.

Il s'agit là d'une évolution d'autant plus intéressante que, pendant plusieurs années, le budget des affaires étrangères avait subi, dans l'indifférence quasi générale, une véritable dégradation, qui conduisait à la paupérisation de l'outil diplomatique.

Au-delà des chiffres, on constate l'affirmation d'une volonté claire, celle de traiter en profondeur les problèmes du ministère, de s'attaquer aux causes du malaise, souvent dénoncé, de son personnel. Ce désarroi s'était révélé en 1988 de manière spectaculaire lors du mouvement de grève déclenché dans les postes à la suite des baisses de l'indemnité de résidence. Aujourd'hui, le climat est beaucoup plus serein. A l'occasion de rencontres avec les principaux syndicats du ministère, j'ai pu constater que votre action, monsieur le ministre d'Etat, ainsi que celle du directeur du personnel et de l'administration générale, bénéficient d'un très large crédit. Il vous appartient de ne pas décevoir cette attente.

Le budget pour 1990 est un premier pas très positif. Je me réjouis de voir qu'il s'inscrit dans une perspective à plus long terme et aussi que vous avez le souci d'appliquer à votre

ministère les principes qui régissent l'ensemble de la politique de la fonction publique. En effet, comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner l'année dernière, le personnel du Quai d'Orsay est bien loin de ne comprendre que des « diplomates » et il connaît les mêmes problèmes que les autres fonctionnaires, auxquels il faut ajouter des problèmes spécifiques liés au service à l'étranger.

A propos du budget, je voudrais relever quelques-unes des orientations qui me paraissent particulièrement dignes d'intérêt.

Je parlerai, en premier lieu, de la relance à l'Est.

L'évolution très rapide de l'Europe de l'Est remet en cause l'équilibre issu de la Seconde Guerre mondiale. La France a traditionnellement une politique active en Europe centrale. Elle joue en ce moment un rôle particulier, puisqu'elle assure la présidence des Douze. Il est important que notre action diplomatique et notre aide économique s'accompagnent d'un renforcement de notre présence culturelle et de notre coopération technique. Le budget de 1990 traduit cette orientation en consacrant à ces actions une mesure nouvelle de 20 millions de francs, soit une progression de plus de 20 p. 100.

Il faut également se féliciter de la priorité donnée à l'aide publique au développement, à l'audiovisuel, notamment par le biais de la rebudgétisation de R.F.I., et à la situation des Français de l'étranger : les bourses aux enfants scolarisés à l'étranger augmentent de 8 millions de francs.

Le budget de 1990 commence également à traduire les orientations à long terme, la politique du personnel que j'ai déjà mentionnée. Il prend en compte un nouveau système change-prix pour le calcul des indemnités de résidence.

Je tiens à souligner que vous avez, monsieur le ministre d'Etat, résolu, à la satisfaction générale, ce problème qui avait provoqué grèves et protestations.

Des améliorations commencent aussi à être apportées au déroulement des carrières. Je crois qu'il y a dans votre département un problème assez général en matière de carrières. Vous avez pris cette année des mesures positives pour renforcer la promotion interne et encourager la mobilité et l'ouverture sur l'extérieur.

Le précédent gouvernement avait, il faut le rappeler, fait reculer le principe de mobilité, et il faut se féliciter de la consécration de celui-ci, grâce à l'application généralisée de la double vocation.

Une autre réforme est en chantier, qui doit modifier les conditions de rémunération des enseignants français à l'étranger.

Chacun s'accorde à reconnaître que le système actuel est inégalitaire et que le principe qui fonde le projet de réforme est bon : il s'agit d'assurer aux résidents, les anciens recrutés locaux, le même traitement indiciaire brut qu'ils percevraient en France. En revanche, il me paraît injuste de réaliser cette réforme à budget constant, ce qui en fait supporter le poids par les seuls enseignants expatriés. L'inquiétude des organisations syndicales à cet égard est justifiée et je souhaiterais que vous nous donniez des précisions.

Je voudrais ensuite souligner que les crédits d'investissements progressent fortement, ce qui permettra notamment le lancement des travaux du centre de conférences internationales du quai Branly.

Enfin, l'effort en matière de sécurité des biens et des personnes, à la centrale comme à l'étranger, me paraît particulièrement justifié.

J'ai bien conscience qu'un budget, quelles que soient ses évidentes qualités, ne peut régler d'un coup tous les problèmes.

Sur trois points, l'effort consenti, s'il n'est pas contestable, me semble encore insuffisant.

Je pense d'abord à la situation de l'O.F.P.R.A., l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. Le débat actuel sur l'immigration a mis en lumière l'augmentation considérable du nombre des demandeurs d'asile politique. Cette augmentation entraîne un accroissement sans précédent de la charge de travail de l'Office. Vous avez obtenu, en loi des finances rectificative 1988, une mesure de 10 millions de francs qui se trouve consolidée dans le budget de 1990. Elle permet notamment des créations d'emplois. Mais cet effort reste sans commune mesure avec les besoins, et il est souhaitable que les moyens de l'O.F.P.R.A. soient renforcés d'une

manière significative car c'est la seule façon d'assurer un traitement plus rapide des dossiers tout en maintenant intacte notre tradition d'asile.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration. C'est vrai !

M. André Delahadde, rapporteur pour avis. Deuxième élément : la situation de la sous-direction de l'état civil à Nantes, que j'avais d'ailleurs déjà évoquée l'année dernière.

Là aussi, on constate un accroissement des tâches sans que les moyens suivent. La nécessité d'un renforcement des effectifs est unanimement perçue et je regrette que vous n'ayez pu obtenir de créations de postes ni en 1989 ni en 1990.

Enfin, je voudrais rappeler que certains problèmes des agents n'ont pas encore reçu de solution réellement satisfaisante. Je pense à la question du logement, qu'il s'agisse du logement à l'étranger ou du logement à Paris pour les fonctionnaires affectés, parfois très rapidement, à l'administration centrale après un séjour en poste. Je pense aussi à la réforme des majorations familiales pour les agents en poste à l'étranger. Le système actuel, fondé sur la position hiérarchique, est injuste. Il est contesté par les syndicats et il a été critiqué aussi par la mission sur la situation financière des agents, désignée à la suite des grèves de l'automne dernier.

Vous avez promis devant la commission des affaires étrangères d'examiner cette question dans le sens de l'équité.

J'ai bien conscience qu'une telle réforme aurait un coût budgétaire. Mais elle constitue à mon sens une priorité car il s'agit en fait d'abolir un privilège, dont ne bénéficie qu'une part infime des agents.

Ces quelques remarques n'altèrent en rien l'appréciation positive que j'ai portée sur ce budget qui témoigne d'une volonté politique nouvelle, celle de donner au ministère des affaires étrangères les moyens nécessaires à son action.

La diplomatie française connaît un regain d'activité. J'ai cité votre politique à l'Est, mais j'aurais pu parler aussi du Liban, de la politique européenne, des initiatives sur le désarmement chimique et l'endettement.

Il aurait été dangereusement paradoxal de laisser se poursuivre la paupérisation de notre outil diplomatique et la démobilitation insidieuse des agents.

Vous adoptez heureusement une approche plus ambitieuse. A la gestion parcimonieuse de la pénurie succède une réflexion dans la durée sur la place et le fonctionnement du ministère. Des initiatives originales sont prises, telles que le projet d'ambassades franco-allemandes. Certaines des recommandations du rapport Viot sont suivies d'effet.

Ces choix judicieux m'ont conduit à conclure à un avis favorable à l'adoption des crédits qui nous sont présentés. La commission des affaires étrangères a pris la même position et je demande donc, en son nom, à notre assemblée d'adopter le budget des affaires étrangères pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'immigration.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, les migrations sont un phénomène continu et général. Continu, ce phénomène a permis au « creuset des races » de donner naissance aux sociétés modernes ; général, il touche tous les pays du monde, aussi repliés sur eux-mêmes soient-ils.

Il n'en est pas moins vrai que les mouvements migratoires sont aujourd'hui en pleine mutation et en pleine accélération.

La persistance des déséquilibres du tiers monde, les profonds bouleversements apparus à l'Est, l'élargissement de la Communauté économique européenne, modifient la situation héritée de la crise économique de 1973-1974 et l'actualité française pose de façon brûlante la question de la place de l'islam dans notre société et de l'avenir de centaines de milliers d'immigrés qui ne repartiront pas dans leur pays.

Rien d'étonnant, dans ce contexte, que des voix s'élèvent pour réclamer un débat national sur l'immigration.

peut-il tirer parti de l'explosion actuelle des moyens audiovisuels pour renforcer la politique de diffusion du français et de la culture française dans le monde entier ?

Nous aborderons successivement ces trois thèmes. Une importante réforme des rémunérations des enseignants français à l'étranger est actuellement mise en œuvre. Cette réforme, souhaitée par la commission des affaires étrangères depuis longtemps, et connue sous le nom de « réforme des détachés au barème », répond à une double préoccupation de justice et d'efficacité.

Il s'agit d'augmenter la rémunération des enseignants titulaires recrutés localement tout en limitant certains avantages accordés aux « détachés au barème », actuellement régis par le décret de 1967.

Cette réforme, dont les objectifs sont pertinents, a cependant été présentée de façon trop rapide, et il convient d'en définir mieux les modalités. Le rapport écrit apporte à cet égard les éclairages nécessaires.

Si l'on ne peut que se féliciter de cette réforme, l'on doit cependant déplorer la surprogrammation des crédits engagés en commissions mixtes, source de difficultés financières pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Des explications ont été fournies à votre rapporteur sur les causes d'un « trou » financier de 420 millions de francs et sur les dispositions qui sont prises pour éviter qu'une telle anomalie, et c'est le moins qu'on puisse dire, ne se reproduise.

On se demande à quoi sert donc le contrôle financier !

De telles erreurs sont d'autant plus regrettables qu'il faut mobiliser toutes les énergies pour mettre en place une politique audiovisuelle extérieure qui soit à la hauteur de nos ambitions.

Quatre orientations devront être poursuivies : il faut tirer les conclusions de la diffusion d'Antenne 2 en Tunisie, poursuivre l'expérience de Canal France International, réfléchir à l'avenir de T.V.5 et soutenir Euréka audiovisuel.

Il convient par ailleurs de se féliciter de l'implantation d'émetteurs de Radio France Internationale à Djibouti, tout en souhaitant que R.F.I. s'intéresse davantage à la manière dont sont entendues et écoutées ses émissions, au nombre de langues utilisées et d'heures d'émissions produites et privilégiées devant la modulation de fréquence.

A l'issue de cet examen du budget des relations culturelles, votre rapporteur souhaite attirer votre attention sur l'effort réel, mais qu'il conviendra de poursuivre, fait en faveur des bourses attribuées aux élèves étrangers qui ont étudié dans nos établissements scolaires situés dans leur pays, et souhaitent poursuivre des études universitaires en France.

Il faut également créer une véritable politique d'exemption des droits d'écologie pour les enfants doués de familles défavorisées. Ce serait reprendre une tradition qui a fait l'honneur de notre enseignement.

Compte tenu d'une part des avancées réalisées, mais, d'autre part, d'une gestion non maîtrisée des crédits, votre rapporteur s'en est remis à la sagesse de la commission pour l'adoption des crédits des relations culturelles pour 1990.

Abordons maintenant la politique de la francophonie.

Un effort méritoire a été entrepris, depuis sa nomination, par le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie.

Le ministre a conçu son action selon trois axes : la francophonie est un atout politique majeur ; la langue française doit garder une place de premier rang dans l'Europe de 1993 ; une politique télévisuelle volontariste et cohérente doit être menée car elle a une importance fondamentale pour l'avenir de notre langue et de notre culture.

Ses compétences sont, par ailleurs, élargies en matière d'associations à la suite de la disparition du commissariat général de la langue française et du comité consultatif de la langue française et de leur remplacement par la délégation générale à la langue française et le conseil supérieur de la langue française.

De nombreuses actions ont été entreprises, donnant une impression générale de dynamisme, de foisonnement d'idées et de projets, bien au-delà des moyens budgétaires disponibles.

C'est pourquoi le budget de la francophonie paraît beaucoup trop étriqué : les 16,6 millions de francs à la disposition du ministre sont notoirement insuffisants.

L'impact de sa politique et de la francophonie en général est heureusement plus grand, comme le montre le sommet de Dakar.

Ce sommet, qui a réuni quarante et une délégations, a permis de réaffirmer les principes de solidarité et de coopération multilatérales sur lesquels se fonde la communauté francophone, et d'élargir les actions résultant de cette coopération.

Une université sera ouverte à Alexandrie, haut lieu historique et de culture.

La solidarité francophone a maintenant acquis une dimension véritablement politique et multilatérale.

Elle se caractérise par un double souci de dynamisme et d'efficacité. Ce souci, on le retrouve au niveau national dans la préoccupation du ministre de coordonner les nombreuses structures chargées de la francophonie et de la défense de la langue française et de veiller à ce que leurs engagements financiers, français ou internationaux, soient respectés.

Ces structures sont d'abord ministérielles. Le ministre dispose du service des affaires francophones mais peut faire appel à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, aux autres services du ministère des affaires étrangères et, en tant que de besoin, aux services compétents des autres ministères et organismes publics concernés par la francophonie.

Ces structures sont par ailleurs très diverses :

Les unes, comme le conseil supérieur de la langue française et la délégation générale de la langue française, se consacrent à la connaissance, à l'étude, à la diffusion et à l'usage de notre langue, mais aussi à la politique à mener à l'égard des langues étrangères.

Les autres interviennent dans le domaine de la francophonie, qu'il s'agisse de l'agence de coopération culturelle et technique, dont le rôle a été élargi au sommet de Dakar, ou des multiples associations dont la fonction est essentielle à la fois comme relais sur l'opinion publique et comme opérateurs techniques.

Permettez-moi, maintenant, monsieur le ministre chargé de la francophonie, en rapport avec l'actualité assez tragique du moment, d'évoquer un problème qui se pose au Liban. En effet, l'un des responsables de l'Université du Saint-Esprit à Kaslik, université multiconfessionnelle et essentiellement francophone, de 3 700 étudiants - a cherché en vain à vous rencontrer. Or nous savons que cette université a le plus grand besoin d'une aide pour subsister et, éventuellement, pour disposer d'un foyer destiné à l'accueil de ses étudiants à Paris. Je tenais à vous le signaler, parce que je sais que vous ne serez pas insensible à ce problème qui se pose dans cette partie du monde, si proche de la France par le cœur, et où se déroulent des événements difficiles.

Je reprends donc maintenant le rapport au nom de M. Deniau :

Considérant la volonté d'action de ceux qui sont appelés à mettre en œuvre la politique de la francophonie, et malgré le montant très insuffisant des crédits qui y sont consacrés, votre rapporteur a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la francophonie pour 1990.

Il avait donné libre choix à la commission des affaires étrangères, qui avait déjà adopté un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles internationales. Elle a, de même, donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la francophonie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission de la défense nationale a examiné le budget des affaires étrangères et s'est surtout interrogée sur les développements récents de la situation internationale ainsi que sur ses conséquences sur la politique de défense de notre pays.

Elle a constaté en particulier que les signes de détente qui caractérisent la période la plus récente en matière de relations Est-Ouest trouvent leur principale origine dans la politique extérieure soviétique depuis l'arrivée au pouvoir de M. Gorbatchev. On assiste à une mutation doctrinale progressive, la notion d'intérêt supérieur de l'humanité semblant avoir très lentement supplanté celle de division du monde en deux blocs antagonistes. L'U.R.S.S. paraît vouloir abandonner sa politique extérieure traditionnellement dominatrice et expansionniste.

Cette mutation doctrinale trouve sa traduction dans la réalité, l'U.R.S.S. ayant, en particulier, changé d'attitude vis-à-vis des pays d'Europe de l'Est en abandonnant la doctrine Brejnev qui avait justifié l'intervention des forces soviétiques en 1956 en Hongrie et en 1968 en Tchécoslovaquie.

L'U.R.S.S. change d'attitude vis-à-vis des pays du tiers monde en se désengageant des conflits régionaux en Afghanistan et en Angola. Elle change d'attitude vis-à-vis de l'Europe Occidentale en avançant le concept de « maison commune européenne » et en réduisant unilatéralement ses forces stationnées en Europe.

La commission de la défense observe également que les négociations sur les armements stratégiques progressent normalement, compte tenu de leur complexité. De leurs nouvelles progressions sont envisageables depuis que l'Union soviétique a renoncé à lier la conclusion d'un accord sur les armements stratégiques à l'abandon par les Etats-Unis de leur Initiative de défense stratégique.

S'agissant des négociations sur les armes conventionnelles, ouvertes à Vienne en mars 1989, et auxquelles la France participe pleinement, on assiste à un rapprochement des positions des parties en cause, et les conversations sur les mesures de confiance ont enregistré des progrès.

Enfin, les conclusions des négociations sur les armements nucléaires à très courte portée dépendent, elles, d'un accord sur les armements conventionnels. On peut se féliciter de voir les thèses de la France davantage prises en compte aujourd'hui par l'Alliance atlantique.

La commission de la défense s'est par ailleurs réjouie du succès rencontré par la conférence de Paris sur les armements chimiques, même si on ne peut ignorer les difficultés des négociations qui vont reprendre après cette conférence.

Toutefois, en dépit de ces signes de détente, notre commission estime que la situation internationale reste caractérisée par la persistance de multiples facteurs de tension et par l'émergence de nouvelles menaces.

Il convient donc de rester vigilants face à une détente encore fragile et non dénuée d'ambiguïtés : ainsi l'Union soviétique ne relâche pas son effort de défense. De 1986 à 1987, l'arsenal stratégique soviétique a crû d'un nombre de têtes équivalent à celui des systèmes stratégiques français. L'Union soviétique semble même donner la priorité à l'amélioration qualitative de ses forces. Ainsi, dans le domaine naval, sortira très prochainement le premier véritable porte-avions, le Tbilissi.

Il ne nous semble donc pas souhaitable de surestimer les signes de détente interne par rapport à l'effort d'armement de l'Union soviétique, même si aujourd'hui une plus grande transparence apparaît dans les chiffres de cet effort de défense soviétique.

Par ailleurs, un retour en arrière est toujours possible, compte tenu des difficultés que rencontre M. Mikhaïl Gorbatchev dans la mise en œuvre de sa politique intérieure.

La commission de la défense observe aussi que les mutations en cours en Europe de l'Est risquent de faire apparaître, ou réapparaître, des tensions entre certaines nations, et qu'elles ne peuvent être sans conséquences sur la politique de l'Allemagne fédérale et donc sur la construction européenne. Nous voyons là une raison supplémentaire d'approfondir la construction européenne et en particulier l'axe franco-allemand en matière de défense.

Enfin, la commission a particulièrement insisté sur le risque d'apparition de nouvelles formes d'instabilité sous la forme de conflits régionaux échappant de plus en plus au contrôle des grandes puissances et opposant des pays qui se sont dotés, ces dernières années, d'industries d'armement indépendantes. La guerre du Golfe peut constituer un exemple de ce type de conflits régionaux qui pourrait marquer la fin du siècle.

Face à une situation internationale aussi mouvante et ambiguë, la commission de la défense estime que la France doit réaffirmer ses choix en matière de politique de défense, sa stratégie de dissuasion et sa doctrine d'emploi des armements nucléaires préstratégiques, laquelle reste plus que jamais d'actualité. Cette réaffirmation ne doit nullement empêcher la France de prendre toute sa part dans le processus de désarmement, dès lors que seraient remplies toutes les conditions définies par le Président de la République en octobre 1988.

Enfin, la commission a fait deux observations concernant les conséquences à court terme de la nouvelle évolution géostratégique. La première concerne le renforcement de l'axe franco-allemand au sein de l'Alliance atlantique. A cet égard, elle redit son intérêt pour la création d'un conseil franco-allemand de défense. Elle souhaite que le vœu des deux parlements concernant des rencontres régulières entre parlementaires français et allemands puisse se réaliser.

Deuxième observation : devant les risques de multipolarisation de la menace et de la multiplication des conflits locaux, la commission estime qu'il faudra sans doute donner dans le court terme une inflexion et un accroissement des moyens de projection extérieurs de la France tant dans le domaine naval que dans le domaine de la force d'action rapide.

Après cet examen et cet approfondissement de la nouvelle situation internationale, la commission de la défense a donné un avis favorable, à l'unanimité, à l'adoption des crédits de votre ministère.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais tout d'abord remercier MM. les rapporteurs qui se sont exprimés avant moi à cette tribune et qui ont éclairé votre assemblée de leurs avis, M. Cambacères, M. Delehedde, M. Daillet, M. Marcus qui s'est exprimé pour M. Deniau, et M. Le Drian. Je les remercie d'autant plus qu'ils ont assorti leur propos d'un avis favorable à l'adoption du budget du ministère des affaires étrangères.

Au moment où je présente à l'Assemblée nationale le projet de budget du ministère des affaires étrangères pour 1990, des événements se déroulent sous nos yeux qui sont sans commune mesure avec ceux que nous avons connus depuis 1945. Une véritable mutation de l'ordre du monde se prépare à l'aube de l'an 2000. J'aurai l'occasion de dire, dans la deuxième partie de mon intervention, quelle part la France entend prendre à ces changements, quel est son projet, compte tenu de la place qu'elle occupe en Europe et sur la scène internationale, pour faire avancer la paix entre les nations, consolider l'entente entre les peuples, favoriser un développement plus sûr et plus juste de l'ensemble de la planète.

Vous avez, j'en suis sûr, comme moi, conscience de vivre un moment fort de l'histoire universelle. Les propos que nous venons d'entendre me le confirment. Il nous faut donc plus que jamais assurer l'adaptation de notre politique et de ses moyens d'intervention à la nouvelle donne internationale tout en restant fidèles à ce que nous représentons. Face aux avancées spectaculaires de l'histoire, sachons être nous-mêmes.

Ces considérations inspirent, et inspireront, ma volonté de donner au ministère des affaires étrangères les moyens dont il a besoin pour assumer pleinement son rôle de coordination de la politique extérieure de l'Etat, et d'insuffler à tous ceux qui en ont la charge avec moi, à commencer par un personnel aussi admirable que dévoué et compétent, le même désir de servir l'Etat.

Je crois pouvoir vous présenter un budget de modernisation.

Le projet de budget du Quai d'Orsay pour 1990 s'établit à 11,858 milliards de francs. Comparé à l'exercice précédent, cela constitue une augmentation de 1 milliard, soit 9,5 p. 100. Certes, je m'empresse de dire que les moyens d'action de la politique extérieure de l'Etat ne bénéficient pas intégralement de cette forte progression : il faut en effet tenir compte, d'une part, de la rebudgétisation de R.F.I. - 170 millions de francs - et, d'autre part, des prévisions de change - 6,20 francs pour un dollar contre 5,60 francs en 1989 et 4,20 francs pour un franc suisse contre 3,90 francs en 1989.

Mais, même avec ces corrections, l'évolution du budget des affaires étrangères reste très favorable. Sa progression ainsi rectifiée est de 6,5 p. 100. C'est la plus forte progression depuis dix ans. Après une augmentation de 5,7 p. 100 en 1989 se trouve ainsi confirmée la volonté du Gouvernement d'assurer le redressement des moyens de notre diplomatie.

Comment ce redressement s'opère-t-il ? Essentiellement dans cinq directions.

Je serai condamné à des répétitions que vous voudrez bien me pardonner. Après tout, ce n'est pas plus mal, cela vaut mieux que de se contredire ! *(Sourires.)*

D'abord, la modernisation de l'outil diplomatique demeure la priorité première. Face aux bouleversements, aux évolutions qui affectent le monde et dont l'Europe est aujourd'hui le théâtre privilégié, régénérer l'outil diplomatique se révèle d'une impérieuse nécessité. Ces constats de blocage, nous les avons tous faits : vous-mêmes, messieurs les députés, et les diplomates, bien sûr, qui sont les premiers à ressentir les effets pervers de la pénurie ou de l'insuffisance des moyens.

Je me suis consacré à cette tâche dès mon retour au ministère, en mai 1988, et permettez-moi d'exprimer ici ma satisfaction de constater que nous recueillons les premiers fruits de notre opiniâtreté.

L'an dernier, j'avais fait admettre par le Gouvernement la création d'emplois pour arrêter l'hémorragie de personnel qui avait affecté le ministère des affaires étrangères dans sa substance même, au cours des années précédentes.

Je me réjouis aujourd'hui que le Premier ministre et le ministre du budget aient accepté de renoncer à appliquer au Quai d'Orsay la règle dite du gel des emplois. Nous pourrions dès lors, sur une base consolidée, procéder aux redéploiements internes que nécessite l'adaptation aux besoins. Des réformes ont été entreprises, comme le renforcement de la direction économique, ou sont en chantier, comme celui de la direction générale, sur lequel M. de Beauce aura l'occasion de s'expliquer, pour une meilleure utilisation des structures et des hommes.

Dans ce contexte, la formation est un enjeu vital pour l'exercice de notre diplomatie. J'entends en faire un des points forts de la modernisation. Mais je ne vous cacherai pas mon inquiétude sur un phénomène récent qui amène de jeunes et brillants fonctionnaires à s'éloigner de la fonction publique. C'est vrai pour mon ministère mais également pour d'autres. Nous devons veiller, dans les mois qui viennent, à rendre le service de l'Etat plus attractif. Ce malaise, parce qu'il est général, mérite une attention particulière de la part du Gouvernement.

S'agissant de la situation des personnels à l'étranger, j'avais évoqué ici même, l'année dernière, les problèmes que posait le système de calcul des indemnités de résidence. Alors que des mouvements de grève sporadiques débutaient, je m'étais engagé devant vous, mesdames et messieurs les députés, à reprendre le système à la base pour corriger les injustices et les disparités qu'il avait secrétées avec le temps. C'est chose faite. Un nouveau mécanisme a été mis en œuvre dès le 1^{er} janvier 1989. Un supplément de 70 millions de francs a été affecté à cette fin. La prise en compte des évolutions de change et de prix se fera désormais sur une base trimestrielle et traduira, au plus près, la situation réelle du pouvoir d'achat à l'étranger. Les représentants du personnel ont été associés à cette réforme qui, dans l'ensemble, leur donne satisfaction.

Enfin, la construction du centre de conférences internationales du quai Branly entrera dans une phase active en 1990. Un montant de 160 millions de francs d'autorisations de programme est prévu. Un établissement public assurera la réalisation du projet ; vingt-cinq emplois seront créés dans un premier temps. Je veux doter la France d'un centre de conférences et de presse digne d'elle.

La seconde priorité est la relance de la coopération culturelle avec l'Europe de l'Est. Elle accompagnera le renforcement de l'action diplomatique de la France en direction de ces pays ; 20 millions de francs supplémentaires seront consacrés à des actions de coopération culturelle pour des programmes déjà arrêtés avec les pays de l'Europe de l'Est. Ils représentent une croissance de 21 p. 100 des crédits déjà alloués à ces tâches l'an dernier. M. de Beauce a été chargé par moi de mettre un soin particulier à ces projets.

La progression de l'aide publique au développement sera le troisième axe de la politique budgétaire, et je remercie MM. les rapporteurs d'en avoir fait mention.

Le taux de l'aide publique au développement retenu pour 1990 atteint 0,545 p. 100 du produit intérieur brut. Le ministère des affaires étrangères bénéficie d'une dotation supplémentaire de 250 millions de francs pour des mesures nouvelles : parmi les bénéficiaires, citons, entre autres, le Fonds d'action humanitaire, l'Observatoire du Sahara décidé au sommet franco-africain de Casablanca, les actions de coopération en faveur des pays de l'ancienne Indochine et les organisations spécialisées des Nations Unies. Notre pays doit retrouver dans ces organisations une place digne de son rang international, de son rôle dans le monde et de son action constante en faveur du tiers monde. Je rappelle que nous ne sommes qu'au onzième rang des donateurs.

Le soutien à l'audiovisuel extérieur sera le quatrième axe prioritaire pour 1990. Il répond aux évolutions technologiques du moment.

Pour donner vie au rapport de M. Alain Decaux sur la politique télévisuelle extérieure, l'inscription d'un crédit supplémentaire de 30 millions de francs est prévue. J'entends veiller personnellement sur l'avenir de R.F.I., en proposant des orientations, des choix et des désignations qui feront de R.F.I. ce qu'elle mérite d'être, c'est-à-dire une des toutes premières radios dans le monde, porteuse de la voix de la France et libre présentatrice de son action extérieure.

Outre la rebudgétisation, 32,6 millions de francs sont prévus pour l'extension de R.F.I. Ces crédits nouveaux vont permettre le financement de la tranche 1990 du plan de développement sur cinq ans arrêté par le Gouvernement.

Enfin, le renforcement de l'action pour les Français de l'étranger reprend et amplifie les actions antérieures en faveur de l'expatriation.

Les crédits des bourses ont été augmentés de 30 p. 100 en 1989. Ils le seront encore de 9 p. 100 en 1990, ce qui portera l'enveloppe globale à près de 100 millions de francs.

Les crédits nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment à Nantes ont été ouverts, ce qui permettra dans les années à venir d'améliorer le fonctionnement du service central de l'état civil.

Un regret : le projet de la maison des Français de l'étranger, certes, progresse, mais pas assez vite à mon gré.

Je souligne enfin, puisque la question a été posée par M. Daillet, que l'O.F.P.R.A. bénéficie de la consolidation des 10 millions de francs inscrits à la loi de finances rectificative de 1988. Cet organisme plie sous le poids de ses tâches. Je tiens à rendre hommage à ceux qui les assument. Je songe à soulager leurs difficultés.

Mesdames et messieurs, vous le voyez, le budget des affaires étrangères pour 1990, évoqué ici dans ses grandes dispositions, est à mes yeux un budget de modernisation et de progrès. Je m'en réjouis. Mais j'ai conscience que c'est dans la durée et dans la continuité de l'effort - disons sur trois ou quatre années - que nous parviendrons à redresser définitivement un outil remarquable, trop souvent négligé dans le passé, injustement décrié parfois.

Les membres du personnel diplomatique et tous ceux qui contribuent à la bonne marche du ministère des affaires étrangères ont conservé, parce qu'ils savent qu'ils sont la France à l'extérieur et pour l'extérieur, le sens de la dignité. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur leur silence dans un monde où, pour se faire entendre, la clameur est trop souvent la règle. C'est avec eux, et pour eux, que j'envoie l'avenir.

Mais les orientations ainsi tracées devant vous ont besoin de recevoir du Parlement un concours que je souhaite unanime. Car c'est de notre avenir commun qu'il s'agit, celui du rôle et du rang de la France pour les générations de l'an 2000, celui aussi des peuples qui placent leurs espoirs en nous.

Je ne suis pas de ceux qui cherchent à quantifier la puissance de la France dans le monde. Aux nostalgiques des empires, je préfère les faiseurs de paix. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

Dans ce domaine, celui de la paix, la France a repris toute sa place, joue ses cartes, situe son action au premier rang des enjeux de l'heure. A cet égard, et grâce à ses initiatives, elle a beaucoup contribué à faire de 1989 une année d'espoir.

Serait-il trop tôt pour dresser le bilan de l'année qui s'achève ? Des échéances importantes nous attendent encore. A commencer par le Conseil européen de Strasbourg, dont l'importance n'échappe à personne. J'aurai l'occasion d'y revenir. Parlons donc, si vous le voulez bien, d'un bilan provisoire.

Je ne dresserai pas devant vous l'inventaire des initiatives françaises pendant l'année qui s'achève, initiatives auxquelles le monde a rendu hommage. Elles sont connues de vous tous. Permettez-moi d'en rappeler brièvement les temps forts.

La France a mis à profit sa présidence concomitante de l'Europe des Douze et du Sommet des sept pays industrialisés pour faire progresser ses idées et faire avancer l'action collective en faveur de la paix et du désarmement.

Six grandes rencontres internationales, organisées par la France, à Paris, ont ponctué l'engagement diplomatique de notre pays en 1989.

En janvier, la conférence sur le désarmement chimique - je le rappelle car on oublie vite ces choses - a rassemblé 149 Etats qui ont, pour la première fois, solennellement pros crit l'arme chimique.

En mai et juin, les trente-cinq nations membres de la C.S.C.E. se sont réunies à la Sorbonne en conférence sur les droits de l'homme. La France et l'Union soviétique y ont présenté une proposition commune sur l'état de droit en Europe. C'était la première fois.

En juillet, trente-cinq chefs d'Etat et de Gouvernement du Nord et du Sud se sont retrouvés dans notre capitale, dans le cadre des cérémonies du Bicentenaire, symbolisant le dialogue sur le développement dont la reprise est désormais amorcée.

Immédiatement après, le Sommet de l'Arche adoptait, sous présidence française, une série de résolutions, en particulier sur l'ouverture à l'Est et l'aide à la Pologne, la lutte contre la drogue, l'environnement...

En août, la conférence pour la paix au Cambodge réunissait, au centre Kléber, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les pays concernés par le conflit, autour des quatre fractions khmères, ouvrant - pour la première fois depuis quinze ans - le dialogue qui conduira à la paix.

En octobre, enfin, les premières assises européennes de l'audiovisuel donnaient à trois cents experts et aux représentants de vingt-six pays l'occasion de concrétiser une grande idée française, proposée dès 1986 par le Président de la République : la création d'un Euréka pour la production de programmes européens dans un secteur en jachère : celui de l'audiovisuel.

A toutes ces initiatives multilatérales de la France s'ajoutent celles qu'elle a prises à titre national. Faut-il rappeler ici notre action en faveur du Liban au plus fort de la crise ? En mars et avril, lorsque l'aide humanitaire de la France a été apportée au peuple libanais sous les bombes ; en mai, la mobilisation européenne à l'initiative de la présidence française ; en août, alors qu'un assaut généralisé était entrepris contre le réduit chrétien, l'utilisation de tous les ressorts de notre diplomatie, la mission de sauvegarde de l'armée française, la saisine du Conseil de sécurité et la déclaration du 15 août, l'appel au Haut comité arabe pour qu'il reprenne sa médiation. Jamais, vous le constaterez avec moi, la France n'a relâché son effort.

La France s'est trouvée ainsi présente, très souvent au premier rang, pendant l'année 1989 : désarmement, droits de l'homme, développement et dialogue Nord-Sud, restauration de la paix dans des pays meurtris par des années de guerre civile. Je le reconnais, ces actions n'ont pas toujours abouti. Mais des progrès ont été réalisés.

Les perspectives, dont il me faut maintenant parler nous portent à nous tourner tout naturellement vers l'Europe, notre vieux continent, désormais indissociable de notre avenir national, au point que s'y trouvent entremêlés, par un juste et étrange retour de l'histoire, cinquante années après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les enjeux du monde. La force d'attraction de la Communauté des Douze, chaque jour plus grande, est telle que rien d'important ne peut se passer sans qu'elle s'y trouve de près ou de loin associée.

C'est toujours en pensant à l'avenir de l'Europe, et à l'avenir de notre pays, que la France a abordé sa présidence de 1989. Elle entend contribuer à faire franchir à la Communauté une nouvelle étape, comme en 1984, vous vous en souvenez, lorsqu'elle a sorti la Communauté des contentieux où celle-ci s'embourbait, ou lorsqu'elle a jeté les bases de l'indispensable relance que fut l'Acte unique en 1985, ou encore porté la Communauté de dix à douze membres en 1986. La présidence française a choisi l'intégration européenne comme axe déterminant de son action et de son engagement. Allons, si vous le voulez bien, chaque fois que nous le pourrons, plus vite et plus loin dans cette voie.

Je ne reviendrai pas sur les priorités que nous nous sommes fixées comme objectifs pour le Conseil européen de Strasbourg. Vous les connaissez : l'union économique et monétaire, l'Europe sociale, l'Europe de l'audiovisuel et de la culture, l'Europe des citoyens, la construction équilibrée du marché intérieur de 1993, l'action extérieure, Lomé IV.

Mais toutes ces priorités relèvent de la même inspiration, de la même démarche : la France, faisant fi des retardements ou des attermoissements, entend poursuivre le chemin en direction de l'union politique de l'Europe.

Alors, qu'attend-on des six mois de présidence française et du rendez-vous de Strasbourg les 8 et 9 décembre prochains ?

Au Conseil européen, nos partenaires seront invités à décider que l'union économique et monétaire fasse un bond décisif par la convocation, à une date donnée, de la conférence intergouvernementale chargée de préparer le nouveau traité. Une majorité existe pour que cette conférence s'y tienne dès le second semestre de 1990. C'est dans cette perspective que nous avons voulu que débutent, sans attendre, les travaux préparatoires. Le groupe à haut niveau, spécialement constitué à cet effet, a réalisé un travail remarquable.

Ainsi ce qui fut décidé à Madrid prendra-t-il corps à Strasbourg. L'union économique et monétaire de l'Europe des Douze deviendra réalité au 1^{er} janvier 1993. Chacun comprend et comprendra qu'au-delà de sa portée technique, cette réalité revêt une signification politique comparable à celle du Traité de Rome. Un étage manquait à la « Maison des Douze ». Il existera désormais. C'est vrai, un travail de deux années nous attend. Raison de plus pour l'entreprendre sans retard.

L'Europe sans monnaie commune, sans banque centrale, sans cohésion fiscale n'était qu'une Europe adolescente. Mais elle serait de la même façon une Europe étiolée si elle n'acquiescerait pas en même temps sa dimension sociale, voulue par la France dès 1982.

C'est le sens de la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs qui sera adoptée à Strasbourg. Le moment est en effet venu de montrer que l'Europe est plus qu'un grand marché et que dans le domaine social, comme dans tant d'autres, elle peut devenir la référence pour les autres pays industrialisés.

Avec la Charte sociale, progresseront les dossiers des préoccupations quotidiennes des citoyens et des travailleurs de la Communauté : suppression des contrôles aux frontières, droit de séjour généralisé pour tous les ressortissants communautaires, reconnaissance des diplômes en développant la formation commune de la jeunesse européenne.

Mais bien d'autres chantiers s'ouvrent au fur et à mesure que l'Europe avance. Je pense notamment à la lutte contre la drogue et à la protection de l'environnement ; au renforcement de la capacité technologique de la Communauté par une politique européenne vigoureuse de la recherche ; à la réflexion engagée, à l'initiative de Mme Cresson, sur les grands réseaux européens de communication, d'énergie et de transports.

Et voici qu'émerge enfin l'Europe de la culture, à commencer par l'Europe de l'audiovisuel souhaitée par le Président de la République française à Hanovre. La réunion à Paris des premières assises européennes de l'audiovisuel, l'adoption de la directive sur la télévision sans frontière, l'adoption du système de haute définition, produit de l'Eurêka technologique, constituent un ensemble articulé autour de l'idée simple de la production d'œuvres typiquement européennes.

Mesdames et messieurs, ainsi va l'histoire : l'Europe trouve la place que son génie lui assigne et que trop de querelles, d'hésitations, voire de guerres, lui avaient fait perdre au

profit des empires nouveaux. Tour à tour, l'Europe inspire, elle intrigue, elle inquiète. Mais elle ne laisse plus le reste du monde indifférent.

Saurons-nous offrir un modèle exemplaire de coopération aux pays qui frappent à notre porte ? A commencer par les soixante-six pays ACP qui attendent du renouvellement de la convention de Lomé compréhension et générosité ; à ceux qui, membres de l'A.E.L.E., comptent sur notre volonté d'organisation et notre esprit d'ouverture ; à ceux qui, sans chercher à tout prix l'adhésion, souhaitent entretenir avec la C.E.E. des relations plus étroites et plus durables ; avec le Maghreb uni, avec les pays arabes et, enfin, avec ceux qui font à rebours le chemin qui les liait au vieux continent.

L'Europe se doit de songer à resserrer les liens historiques qu'elle a tissés avec le monde et à préserver intacts pour l'équilibre de la planète ces nouvelles solidarités.

Mesdames et messieurs, le monde bouge, en effet : de tabous anciens se brisent, des clivages s'estompent, des idéologies qui se croyaient dominantes, mais n'étaient en réalité que dominatrices, perdent pied.

Deux mouvements secouent en ce moment la planète. L'un traduit un formidable appel à la liberté ; il a pris naissance dans les pays d'obédience communiste. L'autre exprime un irrésistible désir de substituer la négociation à l'affrontement ; il alimente le dialogue Est-Ouest.

Quel est notre projet pour l'année qui s'ouvre face aux grands bouleversements qui se préparent et dont nous ne voyons aujourd'hui que les prémices ? En un mot, quels sont nos grands chantiers pour 1990 ?

Les évolutions à l'Est ne sont ni un accident ni une revanche de l'histoire. Elles expriment ce que je crois être le sentiment le plus profond enfoui dans l'être humain : l'amour de la liberté. C'est aussi simple que cela. Mais les imbrications multiples qui existent depuis que le monde s'est installé dans le relatif confort des quarante dernières années, résultat des partages de l'après-guerre, compliquent cette donnée de simple évidence.

A la nécessaire réforme des institutions publiques et des économies, s'ajoutent l'indispensable consultation des peuples, le respect de leur choix dans la limite imposée par les accords internationaux aussi longtemps qu'un ordre nouveau ne se sera pas mis en place.

Le problème allemand pris dans sa spécificité n'est-il pas l'illustration la plus éloquente de cette complexité ?

De 1949 à 1989, l'eau a coulé sous les ponts de l'histoire. La République fédérale d'Allemagne a fait des choix fondamentaux. Elle a consenti à des transferts de souveraineté en faveur de la Communauté économique européenne et s'est liée dans un ensemble original et fort de douze Etats, ensemble que personne ne songe à remettre en question. Nous savons que l'histoire est un long fleuve qui ne remonte jamais à sa source...

La République démocratique allemande doit son existence à un choix idéologique différent. Elle s'est insérée dans une autre alliance militaire, s'est dotée des instruments d'un Etat souverain reconnu par la communauté internationale. Mais le peuple allemand, lui, est divisé entre ces deux entités.

Demandons-nous donc d'abord ce que veulent les Allemands eux-mêmes dans la mesure où nous ne le savons pas déjà. Que révèlent les espoirs et les volontés derrière le langage codé des uns et des autres ? Une chose est certaine : leur aspiration au rapprochement est légitime. Elle l'est pour la nation allemande, comme pour toute nation partagée par le destin.

Cette aspiration s'exprime et, croyez-le bien, elle s'exprimera encore. Si un processus de rapprochement, voire d'unification, forcément lent et patient, s'ébauche ou se noue, la France, comme l'a rappelé le Président de la République le 3 novembre à Bonn, « adaptera sa politique de telle sorte qu'elle agira au mieux des intérêts de l'Europe et des siens ». Cela signifie qu'elle aura pour souci premier la recherche d'une Europe plus stable, en prenant en compte les données nouvelles de l'histoire.

L'évolution de la question allemande dépendra de l'évolution de l'Europe elle-même ; et bien évidemment, quand je dis l'Europe, je pense à la Communauté économique européenne dont la cohésion est plus nécessaire que jamais, mais aussi à ce qu'il est convenu d'appeler l'autre Europe.

Une même analyse nous conduit à faire le même raisonnement, s'agissant de cette autre Europe et de ses rapports avec l'Europe occidentale. Le mouvement qui porte certains pays vers nous doit être encouragé, mais avec pudeur et modestie. Dans cet esprit, la France répondra favorablement à la demande hongroise d'adhésion au Conseil de l'Europe.

Ainsi, mesdames et messieurs, une nouvelle Europe se dessine sous nos yeux. Celle de l'an 2000 ne ressemblera en rien à l'Europe du partage de Yalta. Ce sont les peuples qui la composent qui veulent qu'il en soit ainsi. Par leurs marches silencieuses à Dresde, à Berlin-Est, à Leipzig, à Prague, à Sofia qui ont succédé à celles de Gdansk et de Budapest, ces peuples jettent les bases de l'édifice nouveau où se rassembleront les Européens. L'histoire se chargera alors de supprimer les murs, de réduire les obstacles aux frontières parce que l'Europe sera redevenue l'Europe.

J'aperçois pour 1990 et pour la France trois grands chantiers dont chacun servira la cause de la paix.

Le désarmement tout d'abord et les relations entre l'Est et l'Ouest.

L'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest ouvre des possibilités nouvelles et réelles en matière de désarmement. La France est déterminée à contribuer à la conclusion d'accords équilibrés et vérifiables tout en sauvegardant sa sécurité. Je remercie M. le rapporteur Le Drian d'avoir insisté sur cet aspect des choses.

En Europe, l'Union soviétique reconnaît, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'existence à son profit d'un important déséquilibre des forces conventionnelles. Ce déséquilibre est préjudiciable à la sécurité et à la stabilité ; elle se déclare prête à y renoncer. C'est un fait d'importance majeure.

C'est aussi tout l'enjeu des négociations de Vienne. Les progrès y sont rapides : au terme de neuf mois de travaux, nous avons, avec nos partenaires de l'Alliance atlantique, déposé des propositions nouvelles et complètes sur tous les sujets en discussion.

Les éléments d'un accord existent, mais l'accord n'est pas encore fait ; des difficultés techniques demeurent et elles ne sont pas minces : ainsi, par exemple, celles qui sont liées à la polyvalence et à la mobilité des systèmes aériens. Mais la volonté de la France et de ses alliés de progresser est indéniable. Veillons à ce que l'accord soit conforme à toutes nos exigences en matière de sécurité et accélérons le pas.

Pourquoi ne pas se donner pour objectif de conclure avant la fin de 1990 ? Un sommet des trente-cinq pays membres de la C.S.C.E. pourrait alors entériner l'accord, mais aussi insuffler à ce qu'il est convenu d'appeler les autres « corbeilles » - la coopération et les droits de l'homme en Europe - l'élan qui leur a fait défaut jusqu'à présent.

La communauté internationale s'est aussi mobilisée contre les armes chimiques. C'est à l'initiative du Président de la République que la Conférence de Paris a permis l'expression unanime et solennelle de la condamnation de l'emploi de ces armes et de la nécessité urgente de parvenir, dans le cadre de la conférence du désarmement de Genève, à leur élimination totale et contrôlée.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler à certains leurs propos à ce sujet, mais la suite du débat m'en donnera peut-être l'occasion. Le scepticisme était de mise.

Contentons-nous de mesurer aujourd'hui le chemin parcouru et disons-nous que nous voulons redoubler d'efforts ; ne nous laissons pas dépasser par des évolutions qui, hier encore, nous paraissaient improbables.

Dans le domaine de la sécurité, la coopération avec la République fédérale d'Allemagne est une pièce maîtresse de notre politique. Relancée en 1982, cette coopération a acquis une dimension nouvelle avec la constitution du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité.

La seconde réunion de ce conseil, qui s'est tenue à Bonn le 3 novembre dernier, a justement permis un large échange de vues sur la façon de mener de front un dialogue ouvert avec l'Est et la poursuite des efforts en vue de l'émergence d'une identité européenne de sécurité qui doit accompagner, dans notre esprit, le désarmement en Europe. A temps nouveaux, dispositions nouvelles.

Ne perdons pas de vue au milieu de tout cela que ces avancées n'ont été réalisables qu'en raison de l'évolution qui s'est produite à l'intérieur même du bloc soviétique, à com-

mencer par l'Union des républiques socialistes soviétiques. Le mérite en revient à M. Gorbatchev. La France souhaite la réussite de sa politique.

Le spectaculaire retour de la Pologne et de la Hongrie à la démocratie donne aussi la mesure de cette évolution.

La France souhaite que l'aide des pays industrialisés qui accompagnera et aidera cette évolution soit coordonnée par la Commission. Je me rendrai la semaine prochaine à Varsovie et à Budapest avec le président de la Commission. Nous apporterons aux peuples polonais et hongrois, à leurs dirigeants, le témoignage de l'appui et de la solidarité de la Communauté. Faisons que cette solidarité soit plus importante, plus rapide et mieux coordonnée.

En 1990, la France aidera, comme elle l'a fait par le passé, les peuples déchirés par la guerre civile, à retrouver la paix et les pays envahis à retrouver leur indépendance. Ce sera le deuxième grand objectif que je m'assigne pour l'année qui vient.

La détente Est-Ouest, mesdames, messieurs, qui a engendré un apaisement des tensions - profitons-en - et la réduction des conflits dits « régionaux » ont fait naître de nouveaux espoirs de paix pour nombre de peuples martyrs. Les Nations unies, en particulier son secrétaire général, ont su mettre à profit ce nouveau climat pour susciter les rencontres, favoriser le dialogue, proposer des solutions aux conflits. La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, ne s'est pas laissée arrêter par les difficultés. Elle entend poursuivre son action avec détermination. Pour de nobles causes, le découragement n'est jamais de mise !

M. Jean-Marie Cambacérés, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je pense en ce moment en particulier au Liban, avec émotion, mais aussi avec la fierté que procure la conviction d'avoir fait ce qu'il fallait, quand il le fallait. La France s'est montrée, ce faisant, fidèle au devoir que lui dictait l'amitié ancestrale qu'elle porte à l'ensemble du peuple libanais.

Aujourd'hui, l'accord de Taef ouvre une nouvelle étape vers la solution de la crise profonde qui a si gravement meurtri le Liban pendant quinze ans. Cet accord ouvre un processus inespéré de paix dont l'aboutissement doit être l'exercice par le Liban, et par lui seul, de sa pleine souveraineté sur la totalité de son territoire. Cela signifie le départ des troupes syriennes comme des troupes israéliennes.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Comment pourrait-il en être autrement ? Par quel artifice voudrait-on qualifier autrement la souveraineté d'un Etat ? Comment, avec des troupes d'occupation maintenues sur son sol, le Liban pourrait-il être encore le Liban ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

MM. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis, Jean-Marie Caro et Emile Koehl. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est à cette tâche immense, mais historique, que le nouveau président libanais, élu le 5 novembre, doit attacher son nom. La France lui fait confiance, comme elle fait confiance à l'ensemble du peuple libanais, pour agir dans ce but. Si le cap est maintenu comme je viens de le dire, elle ne leur ménagera ni concours ni soutiens. Il en va non seulement de l'avenir du Liban, mais aussi de la paix dans la région.

Je pense en même temps à un conflit voisin : celui qui oppose Israël à la nation palestinienne en devenir. Comment, là aussi, ne pas voir que seul le dialogue surmontera les obstacles qui apparaissent encore aujourd'hui infranchissables.

La France et l'Europe ont salué le plan de paix proposé par le président Moubarak. La France encourage aujourd'hui les tentatives de M. James Baker pour favoriser, dans le même esprit, l'amorce d'une discussion entre les parties.

Je dirigerai, à la fin de cette semaine, la troïka européenne qui rencontrera, au Caire, le président Moubarak, à Tunis, le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat ; elle se concertera avec le roi du Maroc, qui est en charge aujourd'hui de la Ligue arabe ; nous verrons ensuite les dirigeants israéliens pour les écouter. A tous nous dirons notre conviction que le

moment est venu de se mettre autour d'une table et d'entamer sans attendre le processus qui conduira à la conférence internationale dont l'objet sera de faire la paix.

Je pense encore au Cambodge, malheureux Cambodge, où les combats fratricides reprennent. J'ai la conviction que la conférence de Paris qui s'est interrompue pourra bientôt continuer ses travaux pour, cette fois, conclure. Les esprits mûrissent ; que le temps fasse son œuvre. La France est prête à faciliter le retour à la paix dans cette région du monde.

Je pense aussi à l'Afghanistan, au Soudan, au Sénégal, à la Mauritanie, au Tchad et à la Libye, à l'Amérique centrale, à l'Afrique australe... La liste serait longue des foyers de tension qui persistent ou s'allument tandis que d'autres s'éteignent.

La France se réjouit chaque fois qu'un progrès, aussi faible soit-il, est enregistré, qu'un accord fait taire des armes. Elle y contribue par tous ses moyens, sans jamais se dérober devant ses responsabilités.

Je me réjouis de l'ouverture aujourd'hui même, au moment où je parle, du processus électoral qui se déroule dans le nouvel Etat indépendant de Namibie. La France a dépêché pour le contrôle de cette opération quarante observateurs sur le terrain. Nous continuerons à œuvrer partout pour la paix, car c'est l'aspiration profonde des peuples, et aussi parce que c'est dans la vocation de la France d'agir ainsi.

La présence de la France ne mérite-t-elle pas les efforts que la nation consent au travers de ce budget ? Cet enjeu dépasse les clivages traditionnels. Tout projet de politique étrangère mesure ses effets dans la durée. C'est le temps qui lui donne sa force et témoigne, face au monde, de la fidélité de la France à ses valeurs et à ses engagements internationaux.

Face aux nouveaux périls qui menacent notre planète, la mobilisation de tous est nécessaire dans un grand élan national et européen. Tel est le message très simple que je souhaite adresser, à travers vous, aux jeunes générations.

Mesdames et messieurs les députés, un troisième et vaste chantier s'offre à nous qui peut aussi mobiliser les enthousiasmes, en particulier les enthousiasmes de la jeunesse. Veillons à prendre aujourd'hui les décisions courageuses qui rendront demain notre planète plus respirable, plus solidaire et plus fraternelle. Organisons les solidarités planétaires pour faire reculer les menaces qui ont nom pollution, drogue, pauvreté... Nous serions bien coupables d'imprévoyance et de légèreté si nous laissions dévorer notre planète par ces maux redoutables.

La protection de l'environnement est devenue un enjeu mondial. La 44^e assemblée générale de l'O.N.U. prépare la conférence internationale sur l'environnement et le développement prévue pour 1992, vingt ans après celle de Stockholm qui fut la première grande réunion sur ce sujet. La France y sera présente et active.

L'initiative conjointe de la France, des Pays-Bas et de la Norvège a beaucoup contribué à cette mobilisation internationale. La déclaration de La Haye du 11 mars 1989 est aujourd'hui adoptée par 43 pays du Nord et du Sud. Le sait-on assez ? Elle a provoqué une réaction salutaire. La Communauté a ainsi modifié son approche des problèmes atmosphériques et du changement climatique et le sommet de l'Arche a contribué à cette prise de conscience. Allons donc plus loin.

L'année 1990 sera celle de l'approfondissement et de la mise en œuvre de ces initiatives. La conférence internationale sur le climat, prévue pour novembre, et la préparation d'une convention internationale sur ce sujet en seront les temps forts.

Je me réjouis de l'accroissement prévu dans notre budget des contributions de la France aux organismes internationaux compétents en matière d'environnement. Notre plus grande participation aux actions spécifiques traduira cette volonté française en actes.

Dès le premier jour, la proposition de M. Jacques Delors de créer une agence européenne de l'environnement a reçu notre aval. Trois projets sont en cours : l'observatoire du Sahara et du Sahel, la protection contre les inondations au Bangladesh, la création d'une réserve naturelle en Antarctique sont autant d'initiatives qui verront le jour l'an prochain.

Mais mesdames et messieurs, un autre fléau appelle une coopération internationale forte et une lutte concertée : je veux parler de la drogue. La crise colombienne, véritable défi lancé à la démocratie, a révélé l'ampleur de ce mal qui ronge nos sociétés.

Et c'est pour témoigner notre solidarité et celle de l'Europe au président Barco et au peuple colombien que le Président de la République française a prolongé son récent voyage en Amérique latine en s'arrêtant à Bogota. Le Président de la République a proposé à nos partenaires européens des priorités, une procédure exceptionnelle pour traiter des problèmes de drogue. Des orientations seront définitivement arrêtées au Conseil européen de Strasbourg.

Car, mesdames et messieurs, la lutte contre la drogue, c'est la lutte de la vie contre la mort. Elle doit être conduite sans pitié, sans faiblesse, sans état d'âme, et menée sur tous les fronts : celui de la production, de la transformation et du transit ; des filières de transports ; de la consommation ; du blanchiment de l'argent. Face à cette destruction de l'âme et du corps, chacun doit se sentir concerné en se disant qu'un jour ou l'autre l'être auquel il tient le plus peut être contaminé, puis terrassé.

M. Charles Josselin. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Si nous n'y prenons garde, la drogue imposera sa loi. Cela est déjà vrai dans certains pays - et je le dis avec beaucoup de tristesse. Avec ses ramifications, ses complicités, ses enjeux, ses richesses, elle menace avec arrogance et insolence les Etats, et les moyens doivent être adaptés à la dureté de cette guerre.

L'action de la France se développera avec fermeté dans cinq directions : auprès des organismes internationaux compétents, par l'augmentation des contributions ; au niveau européen, d'abord dans l'espace communautaire par l'adoption des textes réglementaires rendus nécessaires par cette lutte, ensuite par la participation coordonnée et active des Douze à la coopération internationale ; par l'amélioration des travaux du groupe spécial d'experts financiers sur le blanchiment, créé par le Sommet de l'Arche, et élargi à quatorze pays ; quatrièmement, en demandant au Parlement - et vous serez saisis en temps voulu - de ratifier dès cette session la convention de Vienne de 1988 sur le trafic illicite des stupéfiants.

Enfin, en proposant les mesures législatives et réglementaires rendues nécessaires par l'adoption de ce texte.

La crise colombienne a servi pour nous tous de révélateur. Je le dis avec beaucoup de modestie. Mais ne perdons pas de vue que l'Asie et le Moyen-Orient demeurent de grands pourvoyeurs de drogue et que l'Afrique devient de plus en plus une plaque tournante du trafic.

Comment ne pas voir aussi que la carte de la production de cocaïne coïncide bien souvent avec celle de la pauvreté ? Avons-nous bien compris les appels angoissés du président colombien sur les conséquences catastrophiques qu'a eues la rupture de l'accord international sur le café pour des millions de petits producteurs devenus la proie des trafiquants ? Avec la drogue, curieusement, se trouve posé le problème du sous-développement. Que les nations riches aient le courage de regarder là aussi la réalité en face !

Le sous-développement ne constitue-t-il pas, pour nombre de pays, le plus cruel, le plus dramatique des fléaux ? Il n'est plus tolérable que des milliards d'êtres humains se trouvent encore au-dessous du seuil de subsistance. Il ne l'est pas davantage que l'endettement soit synonyme de paralysie économique.

J'ai évoqué, au début de cette intervention, la volonté de la France de reprendre le fil du dialogue Nord-Sud. Le monde industrialisé ne peut plus se dérober au moment où nous abordons la troisième décennie du développement. La France répondra à sa manière à l'appel qu'ont adressé au Président de la République les chefs d'Etat d'Egypte, de l'Inde, du Sénégal et du Venezuela, auxquels s'est joint le président du mouvement des non-alignés, en juillet dernier. La pauvreté, l'anémie économique, la faim constituent aujourd'hui la menace la plus sérieuse qui pèse sur l'humanité et sur la paix.

Cette situation appelle d'urgence un grand effort de solidarité des pays riches vers les pays pauvres et l'examen en commun des obstacles au développement.

Depuis 1981, la France a prêché la cause du développement, souvent dans le désert, souvent seule parmi les pays industrialisés. Mais, paradoxalement, sa voix porte loin, au fond des villes et des villages perdus de l'Afrique, de l'Amérique latine ou de l'Asie. Les pays du Sud savent qu'ils peuvent compter sur elle. Par son exemple - faut-il rappeler les décisions du chef de l'Etat concernant l'endettement des pays les plus pauvres et des pays intermédiaires ? -, par son exhortation, elle ne désespère pas d'entraîner pour 1990 ses partenaires dans son sillage.

Mesdames, messieurs j'approche de ma conclusion. En vous disant tout cela, à l'occasion d'un débat qui est avant tout budgétaire, j'ai le sentiment de rester fidèle à la fois aux intérêts de mon pays et à ce qui représente le meilleur de nous-mêmes.

En cette année du Bicentenaire, nos valeurs ont été célébrées dans le monde entier. Le rayonnement de la France n'a peut-être jamais été aussi grand.

Des esprits chagrins - heureusement chaque jour moins nombreux - soutiennent que l'appartenance de la France à l'ensemble européen diminue son rôle, atténue sa voix, affaiblit son message. C'est le contraire qui est vrai. Non seulement parce que la France est un moteur essentiel de l'essor européen, mais aussi parce qu'elle ne pourrait être forte et rayonnante dans une Europe faible et dépendante.

Oui, la France veut une Europe forte et libre.

N'ayons pas peur d'y perdre notre identité. Ne soyons pas frileux devant les sollicitations de l'Histoire. Rien ne serait plus préjudiciable à nos intérêts et à notre vitalité que le repli sur l'Hexagone, à l'abri de je ne sais quelle fausse « ligne Maginot », au moment où l'Europe attend de nous imagination, innovation et action.

N'est-ce pas elle, la France, qui a lancé les deux idées fortes de l'Europe sociale et de l'Europe de l'audiovisuel, et qui les aura menées à bonne fin en quelques années ?

La France veut la paix et la sécurité pour elle-même. Dans l'Alliance atlantique, elle est un partenaire à part, c'est vrai, mais à part entière. Cela lui confère une autorité particulière pour parler du désarmement, parce qu'elle veut aussi la paix et la sécurité pour les autres.

La France veut enfin que la pauvreté, cette fidèle servante de la révolte, recule partout sur la planète. Ce n'est pas en cette année anniversaire qu'elle renoncera à ce message vieux de deux siècles.

Elle sait que l'injustice et l'immobilisme ont engendré les révolutions, les désordres et finalement les guerres.

Le monde de 1989 appelle une nouvelle réflexion sur les droits de l'Homme.

Pour notre génération, pour ma génération, les droits de l'Homme en cette fin de siècle ont nom : liberté pour les pays de l'Est, droit au développement pour les pays du Sud, droit à l'émancipation pour les peuples dépendants, droit à la paix pour toutes les nations.

La France, vous le voyez, n'en a pas fini. Mais n'est-ce pas ce qui fait la grandeur de notre tâche ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bon discours !

M. le président. Je vous remercie.

Dans la discussion, au nom du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voulons avoir une grande politique étrangère, nous la conduisons avec de petits moyens. Le léger mieux que vous nous annoncez, monsieur le ministre d'Etat, et dont nous vous donnons acte, n'empêche pas que la situation matérielle de notre instrument diplomatique stagne, ou même régresse depuis de longues années.

M. le Premier ministre a fait de l'« extinction du paupérisme de l'Etat » son cheval de bataille. Je le remercie de me donner l'occasion de varier mon vocabulaire. Cela fait huit ans qu'au nom du groupe du R.P.R., je dénonce l'« appauvrissement » de notre diplomatie. Je suis allé jusqu'à parler de « clochardisation ». Je veux bien adopter le mot de « paupérisation » si c'est un moyen de me faire mieux comprendre par le Gouvernement.

Je me suis exercé d'autres années à mettre sous le nez du titulaire du Quai d'Orsay les consulats fermés, les loyers impayés, les téléphones coupés. J'ai cru comprendre par des interruptions, des interpellations même, venues du côté gauche de l'hémicycle que l'on ne trouvait pas ce déballeage à la hauteur de l'enjeu. Mais lorsque le Premier ministre nous a dit son souci de faire fonctionner les ascenseurs dans les H.L.M., ces interruptions ont pris une saveur rétrospective. Car les ascenseurs des H.L.M. ne concernent point l'Etat. En revanche, les ascenseurs des ambassades - et tout ce qui va avec - le concernent directement.

Pourquoi des fonctionnaires qui se comptent par centaines de milliers obtiennent-ils une bonne part de ce qu'ils réclament ? Et pourquoi des fonctionnaires qui ne sont que quelques milliers n'obtiennent-ils rien ? Parce qu'ils ne prennent pas en otage les rentrées d'impôts ? Parce qu'ils ne veulent pas prendre en otage, hors de France, le renom de la France ? C'est précisément là où l'Etat devrait occuper solidement toute sa place, qu'on lui refuse les moyens ; et on les gaspille, souvent, là où il n'a que faire.

Notre diplomatie contribue à notre sécurité - vous l'avez montré tout à l'heure - comme notre armée, bien que par de tout autres voies. Elle réduit les tensions, elle prévient les inimitiés ; elle consolide les amitiés ; elle exerce sa vigilance sur des mutations qui peuvent soudain, sans qu'on l'ait prévu, constituer des menaces. Avec les affaires étrangères, nous sommes au cœur de la mission essentielle de l'Etat. A ce cœur, on accorde toujours moins de 1 p. 100 du budget.

On a comparé ce 1 p. 100 à celui de la culture. La part des affaires culturelles a fait un bond en avant. Parce que M. Lang serait un meilleur avocat que vous, monsieur Dumas ? Personne ne le croit. Peut-être simplement parce que le ministre qui distribue des subventions à des associations ou à des municipalités est plus soutenu dans l'Etat socialiste que le ministre qui réclame des crédits pour ses services. L'ennui, c'est qu'aucun parrainage privé, aucun partenariat bancaire, aucun financement par le marché ne pourra jamais assurer le vivre et le couvert de notre diplomatie alors que la culture peut, à la rigueur, se passer de l'Etat parce qu'elle doit être enracinée dans la société civile.

Je résumerai la grande pitié de notre diplomatie à travers un seul de ses aspects, le plus grave : les talents fuient la diplomatie. Pas tous, Dieu merci ! Mais beaucoup.

Chacun sait que le pantouflage sanctionne notre politique d'écrasement des hauts salaires dans la fonction publique. Mais, longtemps avant le pantouflage, d'autres choix sanctionnent la place relative des administrations et le discrédit dans lequel certaines sont tombées.

Pendant longtemps, les meilleurs éléments de l'E.N.A. choisissaient, de préférence aux « grands corps », ce qu'on appelait « la Carrière ». Beaucoup d'élèves, pour s'assurer un rang permettant de la choisir, préféraient démissionner pour se représenter l'année suivante.

Ce temps n'est plus. L'image du corps est en cause. Ceux qui doivent représenter la France, la défendre, l'illustrer à l'extérieur, souffrent d'une insidieuse et inexorable dépréciation.

Les femmes des diplomates ont maintenant, elles aussi, pour la plupart, un métier. Elles doivent presque toutes, soit l'abandonner quand leur mari part en poste, soit se séparer de lui. Il faudrait donc songer à des compensations. Où sont-elles ?

Tout cela ne vous empêche pas, me direz-vous, de mener une grande politique extérieure. Le génie diplomatique du Président pourvoit à tout. Les sommets remplacent les ambassades. Un Bicentenaire plaque ses dorures sur cette misère.

Nous ne pouvons pas souscrire à cette analyse. Une politique étrangère a besoin d'un « suivi » diplomatique. Comme l'intendance, la diplomatie suivra... seulement si elle en a les moyens.

Il faudrait aussi une cohérence dans les orientations qu'elle a pour tâche de suivre. Est-ce le cas ? Voyons cela.

Au Moyen-Orient, le candidat François Mitterrand s'était présenté en 1981, comme « l'ami d'Israël ». Un de ses premiers gestes fut de se distancer de la déclaration du sommet de Venise de 1980, qui reconnaissait les droits du peuple palestinien. Il s'en est d'abord tenu à cette nouvelle orientation. Puis il est revenu à une politique plus traditionnelle. Mais voici que, tout dernièrement, il a eu des mots cruels

pour condamner les Israéliens qui, devant l'*Intifada*, « tirent les Palestiniens comme du gibier ». La sensibilité des Israéliens a été profondément blessée par cette formule.

Nous ne vous reprochons pas de ne pouvoir plaire à la fois à Israël et à l'O.L.P. Ce qui est dangereux pour la crédibilité de la France, pour sa capacité d'intervention, c'est de paraître passer brusquement d'un camp à l'autre sur des motifs de sentiment.

Au Moyen-Orient encore, le Liban. Là aussi, quelle incohérence ! A la rigueur, on aurait pu admettre la logique d'un retrait ferme et définitif, sur le thème « les affaires du Liban ne concernent plus la France ». Ce retrait aurait pu être annoncé. Il aurait même pu être pratiqué sans être proclamé. M. Mitterrand a trouvé mieux : il l'a pratiqué tout en proclamant le contraire, tout en affirmant les responsabilités traditionnelles de la France. Comble du double langage !

Pour la seconde fois, une flotte française a été dépêchée au large de Beyrouth. Cette véritable armada n'a rien fait qui en vaille la peine. Gesticulation militaire qui a eu pour seul résultat de démontrer notre mise hors jeu. Nous avons rendu la Syrie plus résolue que jamais à nous écarter de la scène.

M. Charles Pietre. N'importe quoi !

M. Alain Peyrefitte. Si vous deviez lâcher les chrétiens du Liban, pourquoi leur avoir fait croire que vous vouliez encore faire quelque chose pour eux ?

M. Charles Pietre. Ce propos est vraiment scandaleux !

M. Alain Peyrefitte. Passons de l'autre côté de l'Orient, en Chine. L'incohérence nous y poursuit.

Après la nuit dramatique du 3 juin, vous avez exprimé, monsieur le ministre d'Etat, avec dignité et mesure, la consternation de l'opinion française. Vous avez bien fait. Mais pourquoi avoir engagé la France dans une politique de boycott ?

Si le boycott est conçu pour flatter votre conscience morale, très bien ! Mais alors, il faut condamner le général de Gaulle pour avoir reconnu la Chine sans exiger qu'elle ait un brevet de démocratie et de respect des droits de l'homme. Il faut condamner notre pays pour avoir cherché à maintenir des relations avec Mao, alors qu'il déchainait la révolution culturelle. Pourquoi les millions de morts qu'elle a faits compteraient-ils moins que le millier de morts du printemps dernier, chiffre donné par Amnesty International ?

Pourquoi les centaines de morts d'Alger ou les milliers de morts de Calcutta, ou de Rangoon et Mandalay, pour ne parler que de l'an dernier, n'ont-ils pas provoqué les mêmes réactions de notre part ? Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Si tant de jeunes ont osé réclamer la démocratie à Pékin, c'est parce que l'économie s'était ouverte pendant dix ans. C'est parce que l'Occident n'y avait mis aucune condition politique. C'est parce qu'il avait ainsi fait pénétrer l'air vif de la liberté.

Si nous voulons qu'un jour s'accomplisse enfin la mue qui a avorté ce printemps, il ne faut pas davantage poser de conditions politiques, il faut continuer de laisser se développer en Chine les forces libératrices de l'échange et de la coopération.

La Chine n'acceptera pas nos leçons. Elle n'admettra pas que nous prétendions entretenir avec elle des relations normales, tout en accueillant sur notre sol une organisation de dissidents qui serait une sorte de contre-gouvernement ; ce qui serait à la fois contraire au droit international et à notre propre droit interne.

Craignons de prendre la responsabilité de claquer la porte au nez de la Chine. Craignons de la repousser vers ses vieux démons de l'enfermement et de la xénophobie.

D'ailleurs, nous n'en avons même pas le pouvoir. Qui nous suit en effet ? Personne ! Le Japon a tourné la page, l'Allemagne fédérale aussi, l'Angleterre aussi. Le président Nixon est à Pékin pour la tourner, après le général Haig et Henry Kissinger. La France ne peut pas punir la Chine. Elle ne peut que se punir elle-même.

A l'époque où, conformément à la cent-huitième proposition du candidat François Mitterrand, votre politique prétendait « développer les échanges avec la Chine », notre part du marché chinois est passée, entre 1981 et 1989, de 4 p. 100

à 1,5 p. 100. Voulez-vous tomber à zéro, en laissant la place à nos partenaires qui n'attendent que cela ? Ce serait vraiment une triste fin pour la politique inaugurée il y a vingt-cinq ans, si vous fermiez aujourd'hui les fenêtres que de Gaulle avait ouvertes !

Pour conclure, je reviens plus près de nous, en Europe. Là encore, incohérence.

En Pologne aussi, vous avez appliqué la politique de boycott. Résultat, nous sommes passés de la deuxième à la septième place dans ses échanges avec l'Ouest. Notre absence n'a ni avancé ni retardé d'un jour l'échéance de l'échec du communisme, mais elle entraîne aujourd'hui des conséquences fâcheuses. L'assistance directe d'Etat à Etat, nous n'en avons pas les moyens, en tout cas pas à la hauteur des besoins polonais. Quant à l'aide indirecte mais combien plus réelle, qui s'appuie sur l'investissement et sur l'échange, nous en avons perdu les moyens, justement parce que, pendant des années, nous nous sommes délibérément absentés.

Nos partenaires d'Allemagne fédérale vous avaient pourtant montré la voie à suivre à l'égard des pays de l'Est. Ils n'ont pas dit à l'Allemagne de l'Est, pas plus qu'à la Pologne, pas plus qu'à la Chine : « Vous êtes un pays totalitaire, vous ne respectez pas les droits de l'homme, vous faites tirer sur les manifestants, vous emprisonnez les opposants... »

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. ... nous refusons des échanges avec un régime comme le votre ». Tout au contraire, ils ont développé les échanges au maximum, ils ont patiemment tissé des liens. A la longue, la culture et les valeurs ouest-allemandes ont si bien pénétré l'Allemagne de l'Est, que ses habitants exigent que cette culture et ces valeurs deviennent les leurs, et leurs dirigeants n'osent plus leur résister. L'Allemagne de l'Ouest a su faire fondre la dure coquille totalitaire. Cette même coquille a éclaté en Pologne. Elle éclatera en Chine si nous savons tisser des liens.

Face aux incertitudes, mais aussi aux chances d'une Europe de l'Est en mouvement, votre réponse, c'est d'accélérer la construction de la Communauté européenne. Bravo ! Mais cette volonté se heurte à une incohérence de plus : vous refusez l'application logique des principes du libéralisme économique sur lesquels est fondée cette communauté.

Je prends le pari, monsieur le ministre d'Etat, que cette politique nous conduira, le 30 juin 1990, veille du jour où devrait être mise en œuvre la libre circulation des capitaux, et le 31 décembre 1992, veille de la date prévue pour la mise en œuvre du marché unique, sinon à réclamer des délais, du moins à chercher des tangentes. Souvenez-vous que la IV^e République avait déclaré forfait pour la mise en œuvre de la Communauté économique européenne au 31 décembre 1958 !

Le rôle des diplomates est de mettre en forme présentable les erreurs et les échecs et d'en atténuer les conséquences. Dans beaucoup de secteurs de l'action de la France, je crains que ce ne soit aujourd'hui le lot des brillants diplomates qui sont, monsieur le ministre d'Etat, sous votre autorité.

Le budget que vous nous présentez est insuffisant, votre politique n'est pas cohérente : voilà malheureusement deux raisons pour que le groupe R.P.R. ne vote pas votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole, au nom du groupe communiste, est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'occasion que nous donne ce débat budgétaire d'analyser la situation internationale et la politique étrangère française revêt cette année un intérêt particulier. Le monde de cette fin de siècle subit de profonds bouleversements qui transforment les anciens modes de pensée et font naître de nouvelles exigences. Peu à peu grandit la conscience de l'interdépendance qui réunit au-delà de toutes les divergences les pays de notre planète, car les problèmes planétaires sont tels qu'ils peuvent, si on leur tourne le dos, ensevelir tous les systèmes et toutes les idéologies. C'est dans ce cadre-là que je voudrais situer le débat d'aujourd'hui.

Parmi les enjeux majeurs de notre temps figure la lutte pour le désarmement et la paix, pour les libertés, contre la faim dans le monde. C'est à l'aune de ces défis que nous devons évaluer le rôle international de notre pays. Monsieur le ministre d'Etat, il faudrait porter l'action de la France au niveau des impératifs du contexte actuel et non pas à l'opposé des tendances positives de l'évolution en cours. J'ai eu l'occasion de le dire dans le débat en commission sur la loi de programmation militaire.

Alors que les avancées incontestables réalisées dans les négociations internationales appellent à repenser les conditions de la sécurité européenne et internationale, la France s'acharne à augmenter ses moyens nucléaires et conventionnels et à promouvoir l'idée de la défense européenne intégrée dans le cadre de l'Alliance atlantique.

Faut-il rappeler qu'une dynamique nouvelle est en œuvre depuis l'accord historique signé à Washington, en décembre 1987, entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. pour la destruction des missiles nucléaires intermédiaires, comme en témoignent encore l'ouverture à Vienne de la conférence sur le désarmement conventionnel et le succès de la conférence de Paris sur les armes chimiques ?

Plusieurs indices permettent d'espérer de nouveaux progrès. Washington et Moscou viennent, en effet, d'accepter des compromis qui permettront de débloquer les négociations sur la limitation des armements stratégiques, visant à réduire, d'ici à l'an 2000, 50 p. 100 du potentiel stratégique des deux pays.

En sus des négociations sur la réduction des forces conventionnelles, l'U.R.S.S. a multiplié les gages de sa volonté d'avancer vers un équilibre militaire le plus bas possible. Les Soviétiques ont entamé une réduction considérable de leurs forces armées et armements, ont réduit leurs dépenses militaires et ont mis en route une reconversion de leur industrie militaire. Moscou a également entrepris la révision de sa doctrine militaire, dans un sens strictement défensif. Enfin, les Soviétiques, longtemps réticents à l'égard de toute mesure de contrôle et de vérification, ont proposé eux-mêmes des mesures contraignantes dans ce domaine, qui vont bien au-delà de ce qu'avançaient les Occidentaux. Et, lors de sa visite en Finlande, M. Gorbatchev a annoncé d'autres décisions unilatérales concernant les sous-marins nucléaires.

Après la conférence de Paris, que j'ai saluée ici même, le dossier des armes chimiques avance également à Genève. La proposition formulée à l'O.N.U. par le président Bush, le 25 septembre, concernant la destruction immédiate de 80 p. 100 des stocks d'armes chimiques en attendant leur élimination complète, ne peut qu'accélérer le processus des négociations.

C'est dire que notre civilisation s'apprête à entrer dans une phase pacifique de son développement. Ces faits permettent d'envisager l'avenir avec optimisme et confiance, d'inverser la logique infernale de la course aux armements qui, telle l'épée de Damoclès, menace l'humanité tout entière. Or, malheureusement, peu dans ce bilan peut être mis à l'actif du Gouvernement français, si ce n'est la convocation de la conférence sur les armes chimiques.

Sur un autre terrain également, celui de la paix et du règlement pacifique des conflits régionaux, nous ne pouvons que regretter le manque de dynamisme de la politique française, quand ce n'est certaines de ses orientations. Compte tenu du peu de temps dont je dispose, je n'évoquerai que quelques cas.

Le Liban d'abord, où, au cours de ces derniers mois, la France s'est montrée active en prenant diverses initiatives politiques dont quelques-unes bien malheureuses.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Ah bon ?

M. Robert Montdargent. L'envoi précipité de la flotte au large de ce pays a été perçu, qu'on le veuille ou non, comme une intervention partisane aux côtés du général Aoun...

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Ridicule !

M. Robert Montdargent. ... dont l'accablante responsabilité dans l'embrasement de Beyrouth en mars de cette année n'est plus à établir et dont l'isolement au sein de sa propre communauté ne cesse de grandir.

Tout autre est la logique de l'appui français, que nous approuvons, au comité tripartite de la Ligue arabe dont l'initiative a débouché sur la rencontre parlementaire de Taëf et sur l'élaboration du document d'entente nationale.

Cependant, beaucoup reste à faire avant que ce pays, meurtri par tant d'années de guerre et de désespoir, ne recouvre son unité, sa souveraineté et son indépendance. Il est impératif que le général Aoun soit empêché de torpiller cet accord. Ne vient-il pas de récuser le choix des députés libanais ? La reconstruction institutionnelle du Liban peut créer à son tour les conditions pour le nécessaire départ des troupes étrangères syriennes et israéliennes du sol libanais.

Nous ne pouvons parler du Liban, monsieur le ministre, sans penser aussitôt à la question palestinienne qui garde toute son acuité. Un an après les résolutions historiques du Conseil national palestinien, onze mois après les déclarations de Yasser Arafat reconnaissant le droit de toutes les parties, « y compris l'Etat de Palestine, Israël et ses voisins de vivre en paix et en sécurité », aucun progrès n'a été enregistré dans la voie d'un règlement au Moyen-Orient.

Dans les territoires occupés, le peuple palestinien poursuit sa lutte courageuse pour faire admettre son droit à l'indépendance.

Malgré la répression et la terreur, malgré la fermeture des écoles, et des universités, malgré des centaines de morts, des milliers de blessés et d'emprisonnés, l'Intifada n'a rien perdu de son souffle. Seule l'intransigeance du gouvernement israélien bloque maintenant un règlement équitable à ce conflit meurtrier qui n'a que trop duré.

La France doit donc user de son autorité et de son prestige au niveau européen et international pour donner une impulsion au processus de paix, pour l'arrêt immédiat de la répression dans les territoires occupés et pour accélérer les préparatifs d'une conférence internationale de la paix.

Nous souhaiterions connaître les efforts déployés par le Gouvernement dans ce sens depuis l'accueil de Yasser Arafat à Paris en mai dernier.

Dans une autre région du monde, quelques avancées permettent d'espérer l'affaiblissement du système le plus honni du monde. Depuis la libération des sept compagnons de lutte de Nelson Mandela, les forces anti-apartheid d'Afrique du Sud ont marqué des points. Le régime sud-africain cède devant leur lutte courageuse, mais aussi sous le poids de la désapprobation internationale reflétée dans les sanctions votées à son égard. Plus que jamais, il est nécessaire de maintenir la pression afin d'élargir les brèches ouvertes dans ce système.

Les pays du Commonwealth réunis à Kuala Lumpur ont, dans cet esprit, lancé le 22 octobre un appel à l'intensification des sanctions économiques contre Pretoria. Or, à peu près au même moment, des banques américaines et européennes, dont des banques françaises telles que le Crédit lyonnais, nationalisé, et Indo-Suez, signaient un nouvel accord de rééchelonnement d'une partie de la dette sud-africaine, offrant ainsi un nouveau ballon d'oxygène à Pretoria.

Ajoutons que, malgré l'interdiction française de tout nouvel investissement en Afrique du Sud et le boycott du charbon sud-africain, le commerce bilatéral entre nos deux pays se porte bien. Ce sont là des faits totalement inacceptables qui contredisent les discours sur les droits de l'homme dont la sauvegarde est indivisible à l'Est comme à l'Ouest.

La France se doit d'intensifier, moyennant des sanctions globales, la pression contre le régime De Klerk pour accélérer la montée inéluctable de la démocratisation en Afrique du Sud.

Il serait également utile, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez quelle suite politique le gouvernement français entend donner à la récente conférence de Paris sur le Cambodge. A vouloir introduire dans un éventuel gouvernement les Khmers rouges, on vouait à l'avance les conversations à l'échec !

Après le départ des troupes vietnamiennes, rien ne devrait plus empêcher le gouvernement français d'appuyer les efforts du Premier ministre Hun Sen qui a multiplié les gages de sa bonne volonté en faveur de la réconciliation nationale. Faute de ce soutien, nous porterons, qu'on le veuille ou non, encore une fois, une certaine responsabilité dans la reprise de la guerre civile au Cambodge, guerre qui fait resurgir le spectre des massacres perpétrés par le sinistre Pol Pot.

Dans un domaine différent, monsieur le ministre, mais sans quitter cette région, je voudrais interroger votre collègue, M. le ministre chargé de la francophonie, sur l'action télévisuelle extérieure de la France au Laos et au Vietnam, puis-

qu'il a effectué il y a quelques mois un voyage dans ces deux pays, mais aussi dans une autre région de notre planète, Madagascar.

Monsieur le ministre, en cette année du Bicentenaire - j'y reviens - beaucoup a été dit, certes, sur les droits de l'homme. Or il ne suffit pas d'organiser quelques manifestations médiatiques spectaculaires, dont la beauté d'ailleurs n'est pas discutable, pour marquer l'engagement de la France aux côtés de ce formidable élan pour les libertés qui fait bouger le monde.

En 1989, le rapport d'Amnesty International donne encore un tableau effrayant des atteintes aux droits de l'homme sur tous les continents, depuis les meurtres commis par les « escadrons de la mort » dans de nombreux pays d'Amérique latine jusqu'aux milliers de détenus politiques sans procès sur le continent africain et au Moyen-Orient, en passant par la Turquie, membre du Conseil de l'Europe. La nouveauté vient cependant du côté de plusieurs pays socialistes où, constate le rapport, le respect des droits de l'homme a gagné du terrain.

Le contraire aurait été surprenant dans la mesure où l'existence de la démocratie et des libertés émerge comme le ferment des bouleversements actuels dans ces sociétés. Perestroïka et glasnost sont désormais des instruments de référence pour qui désire réformer ses vieux concepts étouffants, archaïques et stériles.

L'effort de ces pays pour se débarrasser de tout ce qui est lié aux déformations du socialisme, pour mieux mettre en valeur les potentialités de leur système, en développant la démocratie, doit être fermement soutenu et encouragé par notre pays. Car seul un socialisme moderne, débarrassé des scories totalitaires, incarnant au contraire les valeurs humanistes, permettra de sortir de la crise qui frappe nos sociétés, marginalisant toujours plus des milliers de gens, les « laissés-pour-compte » du système capitaliste.

Or tel n'est pas le cas lorsque le Président de la République donne son aval à l'idée de la réunification allemande.

Quelles que soient les précautions de langage, évoquer cette question dans le contexte actuel revient à apporter de l'eau au moulin des milieux conservateurs ouest-allemands. Et, du point de vue des intérêts français, il serait illusoire de penser que le renforcement de la Communauté européenne permettra d'enrayer l'hégémonie économique de la R.F.A. et, à plus forte raison, d'une Allemagne réunifiée.

D'autre part, la France vient d'annoncer des mesures d'aide, notamment pour la Pologne. Très bien ! Mais, pour être efficace, encore faudrait-il que l'aide promise s'inscrive dans une conception véritablement nouvelle de coopération internationale dégagée de toute velléité de domination, d'ingérence et respectant la souveraineté ainsi que l'indépendance du partenaire. La politique d'aide préconisée par notre ancien collègue, Valéry Giscard d'Estaing, où le contrôle de l'usage des fonds demeurerait aux mains des Etats prêteurs, ne répond aucunement à cette conception.

Par ailleurs, la pratique française, loin d'être exemplaire dans le domaine de la coopération avec les Etats dits du tiers monde, n'est pas de nature à susciter notre confiance.

La France, compte tenu de son histoire, de sa place dans le monde, de son image, peut, s'appuyant sur les évolutions en cours, jouer un rôle éminemment positif pour révolutionner les relations internationales, pour structurer un nouvel ordre mondial plus équilibré et équitable. Aujourd'hui, ce tiers monde est dominé par la faim, la pauvreté et le dénuement total. Le fera-t-elle, monsieur le ministre d'Etat ?

Compte tenu de toutes ces interrogations mais surtout des événements du Cambodge et de la teneur de la rencontre entre M. Mitterrand et M. Kohl, le groupe communiste s'opposera à votre budget dans le vote final. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole, au nom du groupe de l'Union du centre, est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre d'Etat, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est de plus en plus clair que l'intérêt national, c'est la solidarité européenne. Et il est de plus en plus clair que l'intérêt de l'Europe, c'est la solidarité de l'Europe avec le reste du monde, et, en particulier, avec les peuples pauvres et opprimés.

Jamais la notion de sécurité collective n'a mieux pris son sens qu'en cette époque où, en Europe, cette Europe qui fut, il n'y a jamais que cinquante ans et pour la deuxième fois en un quart de siècle, le premier foyer de la guerre mondiale, cette Europe où se joue le sort du nouvel ordre politique international. Vous en avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre ; c'est une expression intéressante ! Ce nouvel ordre politique international n'a t-il pas été inauguré à l'initiative de la France le 9 mai 1950 ?

Oui, cette communauté européenne de peuples libres que proposait à ses voisins et d'abord à l'Allemagne, cinq ans seulement, jour pour jour, après la fin d'un troisième conflit franco-allemand, une France à peine convalescente, en pleine reconstruction, empêtrée dans les contradictions tragiques et coûteuses de sa politique outre-mer, en proie à la faiblesse chronique de gouvernements éphémères, fut et demeure la plus efficace innovation du siècle au service de la paix.

Au fond, quel devrait être notre objectif stratégique ? Vous avez esquissé ce thème dans votre discours : nous devons tendre à l'instauration d'une société mondiale solidaire et organisée. Tel est notre premier intérêt.

Pas de sécurité sans organisation de la sécurité, laquelle ne peut être que collective.

Elle présente bien sûr plusieurs échelons. Il y a l'échelon franco-allemand - et je suis heureux que vous ayez insisté sur ce point -, il y a l'échelon européen et l'échelon atlantique. A cela s'ajoute maintenant ce nouveau dialogue Est-Ouest dans lequel la France peut jouer un rôle majeur.

Nous reviendrons cet après-midi sur les problèmes internes de l'Europe mais je voudrais évoquer dès à présent le rôle de l'Europe dans le monde. Au fond, nous sommes pour une Europe responsable dans le monde, coresponsable du monde.

Pourquoi ? Parce que l'Europe n'est plus à un stade expérimental ; elle n'en est plus à balbutier dans son organisation. Elle est quasiment achevée, expérimentée à la fois dans l'histoire de ses nations et dans le fonctionnement de l'organisation qu'elle s'est donnée. En fait, qui ne voit que cette organisation européenne est un prototype pour les relations internationales du XX^e siècle, la formule 1 en quelque sorte du nouvel ordre international qu'il importe de bâtir de toute urgence ?

Il ne s'agit évidemment pas d'une Europe forteresse qui serait par définition, par masochisme, en état de siège. Mais il s'agit d'une Europe à la fois organisée et organisante, jouant pleinement son rôle d'experte en méthodologie et même, si j'ose dire, en ingénierie de la paix.

Mais ce message et cette mission de l'Europe, comment les promouvoir sans promouvoir les droits de l'homme ? C'est là, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, que la France a un rôle particulier à jouer.

On se réjouit à juste titre de l'évolution de la situation en U.R.S.S., qui a pris naissance principalement par la volonté de M. Gorbatchev. Je ne peux cependant pas passer sous silence les transitions difficiles que connaît ce pays pour instaurer un Etat de droit, notamment de droits de l'homme.

Pas plus tard qu'avant hier, une dépêche de l'Internationale démocrate chrétienne me signalait que le député Arkadi Manoutcharov, incarcéré à la prison Boutyrka de Moscou, avait demandé à adhérer à l'union chrétienne démocrate de Russie. Or voilà plus de dix mois que ce député, leader du comité « Krounk » du Karabakh est incarcéré sans jugement. Voilà donc un député, élu au soviet suprême d'Arménie, qui, en dépit de l'immunité que lui reconnaît la constitution soviétique, est enfermé et mis dans l'incapacité de jouer son rôle de parlementaire d'une république soviétique.

Le 27 août 1989, Arkadi Manvelovitch Manoutcharov a été élu et, le 16 septembre 1989, son mandat a été confirmé par le soviet suprême d'Arménie. Depuis ce moment, le maintien de Manoutcharov en détention constitue une violation des articles 106 et 124 ayant trait à l'immunité des députés d'U.R.S.S. Le 26 septembre de cette année, 155 députés du soviet suprême, dont le prix Nobel Andreï Sakharov, ont entamé une démarche officielle réclamant sa libération immédiate.

J'ai pris cet exemple, monsieur le ministre d'Etat, parce que c'est le plus récent qui me vienne à l'esprit. Beaucoup de progrès ont certes été accomplis mais il reste beaucoup à faire. Je crois pouvoir compter sur vous et sur le Gouvernement pour appeler l'attention du Gouvernement soviétique sur des faits de ce genre.

Il est vrai que le bilan que vous nous présentez est assez remarquable. Il faut avoir l'honnêteté de constater que vos efforts ont été souvent couronnés de succès. En fait, en lui-même, le budget que vous nous présentez est assez bon. Mais il ne sera véritablement un bon budget que s'il constitue, en quelque sorte, le premier volet de ce que j'appellerai « une loi de programmation diplomatique ». Il vous faudra du temps pour le hisser au niveau de ce qu'il devrait être.

Compte tenu d'ailleurs d'une certaine hâte à décélérer l'équipement militaire de la France - ce que nombre d'entre nous ont d'ailleurs déploré - et du fait que les sommes ne sont pas commensurables, on eût dû vous donner bien davantage. Votre budget n'atteint pas encore 1 p. 100 du budget national de la République, alors que, plus que jamais, notre diplomatie doit être active. Voilà qui est tout de même regrettable ? Néanmoins, nous considérons comme un signe encourageant le redressement que vous amorcez.

Je voudrais vous inciter à accélérer l'union politique de l'Europe. Vous y avez fait allusion tout à l'heure en évoquant la conférence qui va avoir lieu pour faire progresser l'union économique et monétaire. Mais il faudrait peut-être aussi faire progresser les institutions elles-mêmes, avant que ne se présentent et puissent être admises d'autres candidatures à cette Europe à douze. Je ne dirai pas que c'est une Europe à douze vitesses, mais constatons tout de même que l'on parle encore d'Europe à deux vitesses.

Il est grand temps de rendre cet ensemble plus cohérent. Je crois que, comme je le disais tout à l'heure, cette Europe quasi achevée ne demande qu'à être parachevée. Autrement dit, monsieur le ministre d'Etat, prévoyons l'instauration, un jour, d'une constitution européenne.

En passant, je me suis réjoui de relever dans l'excellent discours que le Président de la République a prononcé à Strasbourg une allusion à une éventuelle académie européenne des sciences. Il s'agit en effet, monsieur le ministre, d'une idée que je vous avais présentée ici même l'année dernière au nom de l'U.D.C.

Je voudrais conclure l'intervention que je fais au nom de mon groupe, dans un temps qui ne me permet pas d'aborder tous les sujets, en formulant deux recommandations et en exprimant une inquiétude :

La première de ces recommandations - mais ai-je besoin, d'ailleurs, de vous la faire ? -, c'est de veiller scrupuleusement à ce que le processus précaire qui s'est amorcé au Liban, et qui à mes yeux est peu convaincant, aboutisse à la pleine souveraineté de ce pays, c'est-à-dire à l'évacuation totale de son territoire. Il ne suffit pas qu'ait eu lieu à Taëf une réforme, au demeurant réaliste, des institutions libanaises, bien que ce soit déjà beaucoup que le Président de la République ait été élu dans un lieu encerclé par les troupes syriennes. Un calendrier doit au moins être établi le plus rapidement possible afin de démontrer le bien-fondé de la démarche qui a été accomplie, avec l'aide et sous les auspices de la France, des grandes puissances et du comité tripartite.

Ma deuxième recommandation, c'est de ne pas oublier le Cambodge. Vous y avez fait allusion. Mais comment réduire le débat cambodgien à un affrontement entre des Khmers rouges et des Vietnamiens ? C'est un cercle vicieux dont il faudrait sortir. Là encore, regrettons que la coopération politique européenne n'ait pas véritablement les moyens de jouer son rôle.

Il est bon que la France ait abrité et continue d'abriter une conférence sur le Cambodge. Mais pourquoi n'y aurait-il pas une action générale des Douze pour sortir ce malheureux pays de ce manichéisme abominable : l'occupation ou la mort ?

Je terminerai en faisant part d'une inquiétude qui a trait, monsieur le ministre, à un aspect de votre budget qui est - qui était, devrais-je dire - d'un excellent rapport qualité-prix. Je veux parler de la diffusion de l'image de la France par le biais de T.V. 5.

Veut-on, oui ou non, la poursuite de l'expérience T.V. 5 avec les moyens adéquats ?

J'éprouve quelques craintes à ce sujet. En effet, le 27 juillet était rendu public le rapport du ministre délégué à la francophonie, consacré à la politique télévisuelle extérieure. Or, jusqu'à présent, la seule conséquence effective de ce rapport que j'ai pu observer, c'est la crise que connaît T.V. 5 Europe, unique instrument existant d'une telle politique.

Il s'agit d'une triple crise.

Crise budgétaire d'abord. En effet, la part française aux dépenses de T.V. 5 est réduite de près d'un tiers pour 1990, en étant limitée à sa dotation de base versée par le ministère des affaires étrangères. Elle était de 40 millions de francs en 1988.

Crise de confiance ensuite, avec l'affirmation répétée par les ministres de tutelle du remplacement à terme de T.V. 5 par Antenne 2.

Crise diplomatique enfin, car cette situation place les partenaires de la France - le Canada, la Belgique, la Suisse - devant un fait accompli, lequel est ressenti comme un véritable camouflet. D'autant que, dans la forme comme dans le fond, votre rapport, monsieur le ministre chargé de la francophonie, était quelque peu maladroit à l'égard de nos principaux partenaires francophones. C'est une leçon que pourraient méditer ceux qui n'ont ni les moyens du Canada, ni ceux de la Belgique ou de la Suisse !

Il s'agit de savoir si en démolissant T.V. 5, comme on est en train de le faire, on ne se prive pas du seul outil effectif et crédible - en Europe en tout cas et sur le pourtour méditerranéen - de télévision transfrontières de langue française ?

Dès le mois de janvier 1990, en effet, T.V. 5 devra, pour répondre aux demandes de restrictions budgétaires que vous avez proposées, réduire son temps d'émissions hebdomadaires de soixante et onze à quarante-deux heures, et cela alors qu'il y a un an, vous-mêmes, messieurs les ministres de tutelle, demandiez, par lettre au Premier ministre, une rallonge budgétaire de 27 millions de francs, en supplément de la dotation de base du ministère des affaires étrangères afin d'améliorer la qualité de la programmation et d'augmenter la durée d'émission.

Alors, il y a là, me semble-t-il, comme une contradiction. Vous me répondez sans aucun doute de manière satisfaisante sur ce point. Tout au moins, je l'espère.

Il est bien dommage de considérer qu'il ne reste que quinze jours pour trouver les 27 millions qui permettraient de sortir honorablement d'une telle situation. Il y va de notre intérêt et de notre crédibilité.

L'intérêt, c'est que pour un coût relativement modique, la France dispose en Europe, en Afrique du Nord et au Canada, d'une télévision émettant à 100 p. 100 en langue française, avec 70 p. 100 de programmes français.

Le 17 novembre doit se tenir à Paris, à la demande de la France et à la suite des réactions de nos partenaires après la publication du rapport de M. Decaux, une réunion des ministres belges, canadiens, suisses et français concernés par T.V. 5. Je souhaite très vivement, monsieur le ministre chargé de la francophonie, que vous me rassuriez sur cette très importante question.

Monsieur le ministre d'Etat, le groupe de l'Union du centre, qui apprécie quant à lui votre action diplomatique, étant un loyal partenaire de l'opposition, ne votera pas vos crédits, mais libre à vous de considérer comme un certain encouragement qu'il s'abstienne de voter contre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. André Bellon, au nom du groupe socialiste.

M. André Bellon. Mes chers collègues, voilà un an que M. le ministre d'Etat Roland Dumas, s'exprimant devant notre assemblée au cours d'un débat budgétaire identique, nous disait à quel point il sentait que nous étions dans un monde engagé sur la voie du changement. Écoutant aujourd'hui son discours, je me rendais compte à la fois de l'ampleur du changement et à quel point son pronostic était juste et peut-être même, d'une certaine façon, en deçà de ce qui s'est passé.

En effet, partout dans le monde se produisent des événements, des évolutions qui, hier encore, paraissaient tout à fait impossibles. Partout, nous voyons ce qui paraissait acquis, durable, insurmontable, tendre à se modifier.

Je ne reprendrai pas en les détaillant les exemples qui viennent d'être cités, mais comment ne pas évoquer, particulièrement aujourd'hui, le conflit namibien qui tendait à s'éterniser ? Comment ne pas évoquer le Chili qui semble s'engager sur une voie, certes étroite, mais certainement

démocratique ? Comment ne pas évoquer, comme de nombreux orateurs l'ont fait avant moi, les lueurs qui se manifestent quant à la solution de la question cambodgienne ? Comment ne pas évoquer le départ des troupes soviétiques d'Afghanistan ? Comment ne pas évoquer la fin, tout du moins dans les faits, de la guerre Irak-Iran ? Enfin, comment ne pas évoquer les éléments de dialogue qui se manifestent au Proche-Orient ?

Si, malheureusement, le Liban continue de vivre sa guerre civile - et c'est un conflit qui touche particulièrement les Français - et de subir les interventions étrangères, comme vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, ainsi que plusieurs orateurs, la diplomatie française a néanmoins pu, dans des circonstances particulièrement dramatiques, rester un élément de dialogue et de contact avec toutes les parties en présence. C'était une chose importante. Peut-être d'ailleurs que si certaines évolutions semblent conduire à un calme relatif sur le territoire libanais - mais restons prudents -, c'est que la diplomatie française n'y est pas étrangère. Par exemple, la France n'a pas été absente du débat concernant la mission de la Ligue arabe que certains ont jugée, en leur temps, plus ou moins opportune, plus ou moins utile.

Si l'on regarde le chemin parcouru en si peu de temps, on constate que ces évolutions fantastiques sont en partie liées à l'action diplomatique de notre pays. La constance de nos principes, la présence et l'activité de notre diplomatie, aussi bien sur les différents terrains qu'au sein de l'organisation des Nations Unies, ont contribué, j'en suis sûr, à l'établissement des éléments de dialogue qui se manifestent ici ou là, partout dans le monde, et dont je viens de rappeler certains.

Ce n'est pas un hasard par exemple - et je crois beaucoup, surtout en diplomatie, à la force des symboles et des images - si la conférence sur le Cambodge a eu lieu à Paris, si les contacts informels de dialogue et de paix sur le Proche et le Moyen-Orient se sont déroulés dans notre capitale et si la conférence sur le désarmement chimique s'y est tenue également. Il convient, à ce propos, de souligner la force et l'exemplarité de notre action. Si tant et tant de rencontres, tant et tant de contacts, se font dans notre capitale, c'est aussi parce que notre diplomatie inspire confiance et parce qu'elle est perçue comme un instrument de justice, de paix et d'indépendance.

Dans ce débat budgétaire où, bien évidemment, nous parlons des moyens, il me semble nécessaire de rappeler que, justement, si notre diplomatie est efficace et présente dans le monde, c'est qu'elle dispose des moyens de sa présence et de son efficacité. M. Delehedde qui, l'année dernière, avait qualifié votre budget de « convallescent », a plaisamment mais fort pertinemment décrit en commission celui que vous nous présentez aujourd'hui en déclarant que « le malade semblait bien se rétablir ».

J'ajouterai simplement, parodiant en cela M. Daillet, qu'il ne serait peut-être pas inutile qu'une perspective plus large, pluriannuelle - ce n'est pas spécifique à votre budget, au demeurant - soit engagée. Je sais bien que ce n'est pas de tradition dans la pratique budgétaire française. Ces perspectives plus lointaines peuvent cependant ouvrir une piste de réflexion.

En toute hypothèse, il n'y a pas de bonne diplomatie sans un bon outil diplomatique. A cet égard, il convient de saluer votre budget.

La force de notre diplomatie tient aussi à la cohésion nationale face aux enjeux internationaux. Beaucoup ont parlé, dans les années récentes, de consensus en France en matière de politique étrangère. Depuis quelque temps, on entend dire que cette dernière recevrait un accueil moins consensuel qu'auparavant. Voire ! L'avenir nous le dira.

Moi, je persiste à penser qu'il est bon que nous sachions dire d'une même voix en France ce qui est important pour notre pays, que nous sachions donc « parler France » tous ensemble. Je constate en tout cas que, sur quelques très grands enjeux, un consensus de sensibilités existe bien.

C'est le cas face à la misère et au sous-développement. Ce n'est pas un hasard si de tous les groupes de l'Assemblée émanent des propositions de loi analogues relatives à la survie et au développement des pays du tiers monde.

C'est aussi le cas en ce qui concerne la francophonie. Saluons au passage, puisqu'il est présent, l'action de M. Decaux. Sur tous les bancs, chacun a souligné l'importance de cet enjeu. Je relève ainsi que M. Xavier Deniau s'est

réjoui de l'action du ministère chargé de la francophonie, lequel, avec des moyens encore faibles, fait preuve d'un grand dynamisme.

C'est enfin le cas devant le formidable bouleversement qui se manifeste dans les pays de l'Est. C'est l'élément fondamental du bouleversement que vit actuellement le monde. N'a-t-on pas souvent dit, en effet, que les conflits, dans le tiers monde par exemple, n'étaient que la traduction, sous une autre forme et sur un autre terrain, du conflit Est-Ouest, qui était le conflit dominant ? C'était parfois beaucoup plus complexe mais je crois qu'il y avait là une part de vérité. Le fait que certaines évolutions se produisent en même temps ne me paraît pas un hasard.

Ainsi, le processus de désarmement, qui paraissait bien incertain il y a un an encore, est entré dans une phase totalement opératoire. Il est clair que nous sommes bien loin de la période où François Mitterrand, Président de la République, devait, dans un discours devant le Bundestag resté célèbre, demander l'implantation des Pershing et des missiles Cruise sur le territoire de la R.F.A. Depuis, le bon sens l'a emporté, la politique aussi, bien entendu, et l'on a assisté à des évolutions remettant en cause l'équilibre de la terreur qui prévalait jusqu'alors. Certes, rien n'est irréversible, mais je crois tout de même que nous sommes sur la bonne voie.

La dynamique du désarmement conduit par ailleurs, nous le constatons tous les jours, à celle des échanges, des contacts et des relations. Elle peut et doit conduire à un nouvel équilibre international fondé sur la paix et le développement. Qu'on se souvienne que François Mitterrand demandait que désarmement et développement soient bien liés dans l'esprit de chacun et dans la pratique de tous.

Sur ce thème aussi, je n'ai pu que constater, au sein de la commission des affaires étrangères, un large consensus pour saluer les évolutions en cours et pour souligner à quel point elles sont positives. Bien sûr, certains on pu attirer l'attention sur l'existence de risques ici ou là. Mais l'aspect positif de cette évolution a été très largement marqué. De même a été formulé le souhait que la France et, plus largement, l'Europe sachent accompagner ces évolutions.

Rien n'est joué en effet - il faut bien en être conscient - quant au nouvel équilibre qui se mettra en place. La Communauté économique européenne a - M. Mitterrand l'a rappelé dans son discours de Strasbourg - une grande responsabilité à cet égard. Les événements qui se déroulent dans les pays de l'Est et n'épargnent aucun d'eux ne peuvent que satisfaire tous les démocrates. Le consensus que j'ai noté ne m'étonne donc pas. Chacun, ici, souhaite l'évolution de ces pays dans un sens démocratique. Chacun le demande depuis des années. Il ne faudrait pas pour autant que l'Europe ne se sente pas concernée, qu'elle se contente de constater, de saluer un état de fait.

J'ai noté dans *Le Monde*, sous la signature d'André Fontaine, cette phrase que je trouve assez intéressante : « La guerre froide, au nom des solidarités idéologiques, a affaibli le choc des nationalismes ; le devoir et l'intérêt de tous est que la fin de la guerre froide ne conduise pas à leur réveil ».

Cette question est particulièrement importante. En effet, les événements qui bouleversent l'équilibre antérieur peuvent mener à divers types de situations. En fonction de notre propre attitude, tel ou tel équilibre peut émerger. Nous devons envisager le problème sous l'angle de la diplomatie et sous l'angle de l'économie.

Du point de vue de la diplomatie, rappelons que la question avait déjà été posée à Yalta. Contrairement à une idée trop largement répandue, les Alliés - qui allaient bientôt devenir les vainqueurs - n'avaient pas imaginé diviser l'Europe et le monde, mais voulu créer une organisation des Nations unies dont l'objectif était de maintenir entre les pays un minimum d'unité et d'être un lieu de dialogue et d'échanges. Cette problématique renaît quarante-quatre ans plus tard.

La voix des peuples se fait entendre. Elle peut se faire entendre dans l'échange, dans le contact. Pouvons-nous imaginer que le lieu de débat naturel, l'O.N.U., puisse traiter normalement, dans le dialogue, les grandes contradictions de la période ? C'est l'une des questions du moment. Cela suppose que, au sein même de la communauté internationale, se manifestent non pas l'émiettement des Etats mais au contraire les solidarités régionales naturelles. De ce point de vue, la Communauté économique européenne n'est pas affai-

blie par le processus en cours à l'Est ; bien au contraire, elle peut en être renforcée, jouant le rôle d'un pôle d'attraction. Encore faut-il - mais je ne veux pas anticiper sur le débat de cet après-midi - qu'elle trouve la logique de sa propre cohérence.

Renforcer la Communauté pose la question de l'Allemagne. Un processus est en cours, lié à la nature de l'histoire et à la force des peuples. L'Allemagne est une partie de l'Europe. L'arrimer à l'Europe, élément essentiel de la cohésion européenne, passe finalement par des choix économiques et externes.

Sur le plan économique interne, je rappellerai simplement la remarque de François Mitterrand à Strasbourg : « Le 1^{er} juillet prochain, les contrôles des changes seront abolis. Très bien, mais j'attire votre attention sur le danger d'une surenchère à la baisse de l'impôt sur les revenus de l'épargne. La retenue à la source proposée à la Commission ne fait pas l'unanimité et ne peut donc pour le moment être adoptée ; je le constate et je le déplore. » Au travers de cet exemple se pose effectivement la question de la cohésion pratique, sur des domaines concrets, de la Communauté économique européenne.

Sur le plan extérieur, donc dans les relations avec les pays de l'Est, les questions économiques sont aussi à l'ordre du jour. En effet, la modification profonde qui affecte ces pays est aussi économique. Au travers du processus de *perestroïka* se manifeste la recherche d'un autre système. Au travers de la *glasnost* se manifeste la volonté de connaître, d'appréhender les événements, et donc de mieux pouvoir les traiter.

D'autres problèmes émergent : la question des nationalités, le fait que la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie acquièrent petit à petit une indépendance, le fait que, du côté de l'Arménie, les difficultés demeurent.

Mais la question économique revient, qu'on le veuille ou non, de manière permanente, et elle nous interpelle en tant qu'Européens.

L'instabilité qui résulte du système en vigueur dans les pays de l'Est a pu conduire certains observateurs à vouloir rester prudents eu égard à la fragilité du processus lancé par M. Gorbatchev. Mais il ne faut pas le contempler : il faut y participer et le faire aboutir, comme l'a dit M. le ministre d'Etat il y a un instant. Car aider au succès de l'entreprise, c'est finalement faire progresser la démocratie.

Deux écueils doivent cependant être évités.

Premièrement, la précipitation face à un système encore nouveau et hésitant. Ainsi, l'élargissement de la Communauté économique européenne à des pays de l'Est en voie de transformation n'est pas de la première urgence, même si la question peut se poser.

Deuxième écueil : le désintérêt. Il ne faut pas attendre que les problèmes se règlent d'eux-mêmes. N'oublions pas les risques soulignés par M. André Fontaine.

Il faut faire participer ces pays à la communauté internationale, en facilitant leur adhésion au Fonds monétaire international, en répondant à leurs demandes de prêts et à leurs besoins en matière de formation de cadres, exprimée par nombre d'entre eux. De ce point de vue, la fondation européenne dont a parlé le Président de la République à Strasbourg serait une initiative particulièrement positive et intéressante.

J'ai remarqué d'ailleurs, de passage à Varsovie pendant deux jours, que M. Geremek insistait sur ces problèmes de formation, sur la nécessité d'une présence de notre pays en Pologne.

Nous sommes confrontés à un enjeu formidable. Notre monde subit, tout le monde l'a souligné, un bouleversement considérable. L'année qui s'achève a vu le Bicentenaire de la Révolution française et des droits de l'homme. Tout concourt à faire de 1990, pour la France et pour l'ensemble du monde, l'année de la paix et du développement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-François Deniau.

M. Jean-François Deniau. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, madame, monsieur les ministres délégués, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues,

je voudrais, au nom du groupe U.D.F., souligner l'importance que nous attachons au domaine des affaires étrangères et aux responsabilités du ministère.

Nous n'avons jamais considéré; et nous avons bien l'intention de persister dans cette opinion, qu'il s'agissait d'un domaine accessoire, où l'on assisterait à des spectacles ou à des matchs. Il s'agit bien d'un domaine essentiel, qui n'est pas dissociable du domaine des affaires intérieures.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-François Deniau. J'ai toujours pensé, monsieur le ministre d'Etat, qu'il n'y a pas d'affaires qui soient étrangères.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Jean-François Deniau. Tout ce que nous faisons sur le plan économique, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, est lié, et nous savons - la République fédérale nous en a donné l'exemple - que pour être bon sur son marché intérieur il faut d'abord être bon à l'exportation. Nous savons aussi que l'image de la France dans le monde, qui constitue l'un des objectifs essentiels de la politique étrangère, ne peut être différente de celle que nous donnons dans notre propre pays. Nous considérons par conséquent que la liberté et la démocratie sont bonnes pour nous comme pour les autres et que nous devons les défendre partout de la même façon.

Monsieur le ministre d'Etat, je ne vais pas passer en revue tous les pays et tous les aspects de notre politique étrangère. Croyez que si je ne cite pas des régions auxquelles nous attachons tous une extrême importance, notamment certains pays en voie de développement, ce n'est pas par désintérêt. Puis-je vous rappeler que c'est moi qui ai créé le Stabex, avant 1981 ?

Je dirai d'abord deux mots de l'outil avant de traiter des objectifs.

Nous avons constaté, dans le budget que vous nous présentez, des améliorations sur plusieurs points. Nous revenons de loin, et cela dure depuis des années ! Mais nous ne pouvons nous réjouir totalement car la dégradation de la part du ministère des affaires étrangères dans l'action de la France à l'étranger reste inférieure à 20 p. 100 : elle se situe même au-dessous de 18 p. 100. Ainsi, l'essentiel de l'instrument français chargé de promouvoir nos intérêts à l'étranger, ainsi que l'image de la France et la défense de ses valeurs, échappe largement à votre ministère.

Pour enrayer cette dégradation, on ne peut plus se contenter d'améliorer les détails. Il faut poursuivre la réflexion de fond engagée par M. Viot. Nous avons été un peu déçus, je l'ai déjà dit, de constater que le rapport écrit ne faisait pas état de tous les propos tenus en commission des affaires étrangères.

On ne peut plus éviter une réflexion sur la fonction diplomatique. Je souhaite qu'on procède à un réexamen de fond concernant les rapports entre la fonction diplomatique et la fonction économique ou commerciale. En effet, la situation actuelle, qui est bâtarde, n'est pas satisfaisante. Elle nous est propre et ne donne pas d'excellents résultats. Je crois aussi que notre carte diplomatique et consulaire doit être révisée.

Est-il toujours nécessaire de laisser un consul général et un ambassadeur dans la même ville ? Ne pourrait-on, dans certains pays, se contenter d'une représentation consulaire ? On ne peut pas tout faire, on ne peut pas être partout. Nous devons effectuer un certain nombre de choix et adapter nos moyens à nos objectifs.

Parmi ces objectifs, je citerai bien sûr l'Europe, à laquelle notre groupe est particulièrement attaché. Nous débattons plus spécialement de ce problème cet après-midi et je m'en tiendrai donc pour l'instant à quelques rappels essentiels.

L'Europe est à la fois un objectif et un cadre ; elle est à la fois une chance et un défi. C'est vrai aujourd'hui, ce sera vrai demain. C'était déjà vrai lorsque j'étais derrière le banc où vous siégez, monsieur le ministre d'Etat, comme commissaire du Gouvernement, lors du débat pour la ratification des traités des Communautés européennes.

Les questions principales à l'époque traduisaient d'abord l'inquiétude sur la capacité économique de la France à résister à la façon italienne d'appliquer le traité - pour dire de façon tout à fait diplomatique ce qui avait été dit de façon moins diplomatique sur ces bancs - et à la puissance économique de l'Allemagne, qui se reconstituait.

Aujourd'hui, les questions sont les mêmes et nous devons absolument nous adapter à ce cadre et à ce défi.

L'autre problème qui avait été posé était le suivant : « Que se passera-t-il si l'Allemagne se réunifie ? » Il avait reçu, à l'époque, cette réponse : « A vue humaine, on ne peut pas l'envisager. Mais si cela se produisait, il faudrait que l'Europe soit assez forte, assez structurée, assez dynamique pour que ce soit la démocratie, dans le cadre européen et avec les objectifs européens, qui triomphe pour l'ensemble de l'Allemagne. » Il n'y a toujours pas d'autre réponse à cette question.

Il faut nous adapter, et je suis parfois inquiet de constater que nous ne prenons pas toutes les mesures en ce sens. La décision récente sur les heures supplémentaires, dont je connais l'incidence, ne favorise pas l'adaptation de l'industrie française à la concurrence européenne ; au contraire, elle va la pénaliser.

Je crois aussi qu'il faut adapter l'Europe. Nous avons assisté, tout le monde l'a dit, à des changements prodigieux auxquels, sans doute, aucun expert ne s'attendait. Nous ne sommes pas prêts d'oublier les images que nous avons vues à la télévision de ces trains traversant la nuit allemande, les gens ayant allumé des bougies sur le ballast dans l'espoir que les convois allaient ralentir et qu'ils pourraient s'agripper aux rambardes des portières pour fuir et rejoindre la liberté. Ce spectacle absolument bouleversant, personne ne l'aurait imaginé il y a quelques années !

Sur tous ces sujets, nous ne devons pas hésiter. Il ne faut pas dire : « C'est dangereux ! » Oui, peut-être, c'est dangereux, c'est nouveau. Nous devons cependant y aller, nous n'avons pas le droit de manquer le train de la liberté. Même si cela signifie un changement des structures de l'Europe.

Plus il y a de membres dans la Communauté, plus il est difficile de rester sur le côté. Lorsque nous étions six, ce n'était déjà pas très commode, et c'est au demeurant ce qui a conduit les Anglais à adhérer, mais lorsqu'on est douze, c'est encore plus difficile. Il faut donc prévoir des relations avec les pays européens qui ne sont pas membres de la Communauté, dont certains sont passés par le système transitoire d'accords de libre-échange partiel et s'orientent maintenant vers l'adhésion, tandis que d'autres se demandent quel type de relations ils vont avoir avec l'Europe.

C'est une question dont nous avons longuement débattu avec le maréchal Tito lorsqu'a été signé le premier accord entre un pays de type socialiste et la Communauté européenne. Nous savons aujourd'hui qu'un simple accord commercial non préférentiel ne suffit pas. Il faut sans doute un cadre intermédiaire allant un peu plus loin et, pour des pays qui attendent tant de nous, comme la Pologne ou la Hongrie. Il faut une aide, certes. Mais, monsieur le ministre d'Etat, l'aide ne suffit pas. Et ce n'est pas seulement en réunissant les banquiers, même s'il faut les réunir, que nous arriverions à répondre aux problèmes de ces pays.

Puis-je dire, sans que cela soit mal compris, que ce qui engage le plus, ce ne sont pas les aides mais les obligations du pays qui va les recevoir ? Le génie du plan Marshall - rappel en hommage à Robert Marjolin et Jean Monnet - a été de lier la répartition d'une aide à des obligations pour les pays qui la recevaient. De même, la vertu du Marché commun est d'avoir défini un calendrier, c'est-à-dire des dates précises, avec des obligations précises, même si des procédures de sauvegarde sont prévues.

Il faut que nous établissions avec ces pays, dans leur intérêt, des procédures d'aide, dans le respect des libertés de chacun, comme nous l'avons fait nous-mêmes en entrant dans le système européen, qui comporte un calendrier et des obligations. Il faut aussi que nous commencions d'envisager un type de relations réciproques, pas seulement unilatérales, sur le plan de la générosité, même si la générosité est indispensable.

Qu'est-ce qui a fonctionné pour nous dans le Marché commun ? Pourquoi avons-nous « réinventé » la date de 1993 ? C'est qu'un calendrier, avec des engagements et des dates, est essentiel.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Jean-François Deniau. Aujourd'hui, c'est tout à fait clair : l'Europe centrale fait partie de l'Europe !

Je suis, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, partisan de l'Europe de Brest à Brest... Litovsk.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Et même un peu plus loin !

M. Jean-François Deniau. Ne souhaitant pas diviser l'Union soviétique, je m'arrête à Brest-Litovsk. (*Sourires.*)

Je suis partisan, selon une seconde formule, que vous préférerez peut-être, de l'Europe allant de la Galice à la Galicie (*Sourires.*)

C'est maintenant qu'il faut donc passer à l'exécution d'une façon contractuelle et réfléchie !

Deuxième objectif fondamental : la défense de nos valeurs, au premier rang desquelles figurent notre langue et la francophonie.

Sur ce sujet, d'autres plus compétents que moi interviendront. Je voudrais simplement insister sur cette valeur fondamentale.

Qui a dit - M. Decaux reconnaîtra peut-être l'auteur - : « Les mots, les mots, il n'y a que cela qui compte, le reste est littérature » ? (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Jolie formule !

M. Jean-François Deniau. Pour le prestige de la France, et dans son intérêt, la francophonie doit être un élément déterminant de notre action.

Le système le plus efficace est la télévision. Malheureusement, j'ai constaté très souvent une réticence des techniciens. La télévision peut se recevoir directement et, par elle, les gens entendent parler notre langue, voient nos produits, participent à notre civilisation. Récemment, j'ai encore eu l'occasion de le vérifier avec M. Vauzelle, lors d'une mission au Maghreb.

Pour nous, et c'est l'essentiel, que le Maghreb reste et se développe dans la francophonie n'est pas simplement une question d'amitié, de sympathie ou de principes : c'est quasiment une question de survie, pour nous-mêmes. Je crois donc que la télévision, comme c'est le cas en Tunisie, est le plus efficace et le moins cher des moyens, par rapport à tous les moyens traditionnels.

M. Jean-Marie Daillet, rapporteur pour avis. Absolument !

M. Jean-François Deniau. Enfin, monsieur le ministre d'Etat, la politique étrangère comprend aussi la défense des valeurs qui sont les nôtres, et que je ne place pas à un niveau inférieur à celui des intérêts économiques ou culturels. Quand on est perdu dans un maquis, on a besoin pour survivre de nourriture et d'armement, mais on a aussi besoin d'espoir ! Et il n'y a pas d'espoir dans le silence des autres ! Et notamment pas d'espoir dans le silence des Français, ainsi que je l'ai constaté avec émotion.

Tout le monde nous attend sur un certain nombre de thèmes. On est d'ailleurs plus sévère pour la France que pour les autres pays car on attend plus de nous.

Je voudrais être sûr que, en ce domaine comme en d'autres, nous continuerons d'avoir une politique tout à fait claire. Il faut préciser, il faut aller plus loin. Nous ne pouvons pas dire : si c'est près, on se tait, si c'est loin, on condamne. Non ! En matière de droits de l'homme, ce n'est pas parce que c'est loin qu'on peut condamner alors que, si c'est près, on doit se taire.

La politique étrangère de la France ne doit pas être fixée dans des défilés médiatiques à grand succès.

Le critère est le même pour tous - il n'y a pas deux poids, deux mesures -, c'est la liberté, c'est la démocratie, avec ses avantages et ses inconvénients, qui est, chacun le sait, le meilleur des régimes ; tous les autres s'étant révélés pires.

Notre politique étrangère, qui est aussi une affaire intérieure française, doit donner le sentiment que, partout, nous défendons clairement les mêmes principes, qui sont valables pour nous comme pour le monde entier.

M. Alain Payrefitte. Très bien !

M. Jean-François Deniau. Et c'est bien ce qui fait du Liban, monsieur le ministre d'Etat, un cas particulièrement dramatique et en même temps exemplaire.

J'ai cité d'autres pays, auxquels notre cœur est très attaché, notamment la Pologne, que les Français n'ont jamais considérée comme étant tout à fait un pays étranger. Le Liban est aussi un peu dans ce cas. J'aimerais encore être rassuré.

Je ne m'exprimerai en rien sur le fond car je ne veux pas aggraver les tensions actuelles. Puis-je seulement exprimer le souhait que nous disions la vérité, que nous apportions les précisions encore nécessaires et ; parce qu'il s'agit de principes qui sont les nôtres comme ceux du monde entier - la dignité, la liberté, l'indépendance -, que les morts ne soient pas morts pour rien ?

C'est cette politique étrangère-là que nous attendons ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères (*suite*) :

Annexe n° 1 - M. Jean-Marie Cambacérès, rapporteur spécial ; avis n° 922, au nom de la commission des affaires étrangères : tome I. - Immigration, de M. Jean-Marie Daillet ; tome II. - Services diplomatiques et généraux, de M. André Delehedde ; tome III. - Relations culturelles et francophonie, de M. Xavier Deniau ; avis n° 923, tome I, de M. Jean-Yves Le Drian, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Affaires européennes :

Annexe n° 2 - M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; avis n° 922, au nom de la commission des affaires étrangères : tome IV. - Institutions, marché unique, monnaie, de M. Jean Seitlinger ; tome V. - Recherche, technologie, télécommunications, de M. Jean-Yves Le Déaut.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

